



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)

\*\*\*\*\*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE  
MAGISTRATURE (ENAM)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



MISE EN TOURISME DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE  
D'ABOMEY-CALAVI

Présenté par

Salomon ODJO

Pour l'obtention du master à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de  
l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)  
Spécialité GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le 15 / Novembre 2013

Directeur de mémoire : Dr. Gilles Théophile YEKPON

*Chercheur-Enseignant à l'ENAM/UAC*

Devant le jury composé de :

Président : Alexis GNANGUENON

Professeur à l'ENAM

Examineur : Casimir DEGBEY

Enseignant à l'ENAM

Examineur : Aimé GONÇALVES

Enseignant à l'ENAM

## REMERCIEMENTS

Au terme de cette recherche, avant tout propos, je me fais l'humble devoir de remercier tous ceux et celles qui m'ont aidé, soutenu et guidé.

Qu'ils veuillent recevoir l'expression de mes sincères remerciements:

- Dr. Gilles Théophile YEKPON de l'ENAM qui m'a fait l'honneur de diriger la rédaction de ce mémoire.

- MM. Richard SOGAN, Directeur du Patrimoine Culturel et Casimir DEGBEY, Directeur Départemental Mono-Coffo de la Culture de l'Alphabétisation de l'Artisanat et du Tourisme, pour m'avoir convaincu à suivre cette formation. Frères nous sommes et frères allons-nous demeurer.

- Tous les enseignants de la Filière GPC de l'ENAM, pour la rigueur et la disponibilité dont ils ont fait montre à notre égard durant toute la formation.

- Monsieur Valentin DJENONTIN-AGOSSOU, Garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour avoir accepté d'autoriser et de parrainer cette formation.

- Le maire de la commune d'Abomey-Calavi pour son appui

- Monsieur Victor ADIMI, Chef Comptable du Palais de la République pour son soutien de tous les jours.

MM. Les CA de Godomey, d'Akassato et de Kpanroun.

- Majestés, Têtes Couronnées de Houêto et de Hêvié.

- Dignitaire Ministre Akplogan Albert KINSCLOUNON de la Cour royale d'Abomey-Calavi.

- MM. Léon VIGAN, Pierre GBEGNON et Pierre HOUEZO (Chef quartier Agori), les amis de tous les jours.

- Tous les camarades de la filière GPC, particulièrement Pacôme et Happy. Nous avons travaillé durement et passé de très bons moments ensemble.

## **DÉDICACE**

À L'Eternel Dieu tout Puissant et son fils unique notre seigneur Jésus Christ, je dédie ce travail.

À mon feu Père et ma Mère.

À ma chère épouse.

À mes enfants pour leur servir de modèle.

## Résumé

Les touristes veulent de plus en plus mettre à profit leurs vacances pour découvrir les sites, les paysages, les coutumes, les richesses artistiques ou architecturales de la commune d'Abomey-Calavi. La station touristique d'Abomey-Calavi à elle seule en saison touristique connaît en moyenne et par semaine un flux de plus de quatre cents (400) visiteurs soit environ 1700 touristes par mois (source DPET). Mais sur ces 1700 combien repartent pour ne plus jamais revenir, déçus par des infrastructures insuffisantes voire inexistantes ou par un accueil indifférent ? Parce que les sites sont inaccessibles ou mal signalés? Parce qu'il n'existe pas dans toute la commune un musée digne de ce nom qu'ils peuvent visiter à leur descente de Ganvié. Et pourtant si le tourisme culturel était bien organisé, il pouvait devenir un élément majeur de développement de la commune, à condition d'offrir qualité, professionnalisme et sécurité aux consommateurs que constituent les touristes. Ce mémoire qui a pour ambition de créer l'office du tourisme d'Abomey-Calavi, se situe justement dans cette dynamique.

## Mots-clefs

Patrimoine culturel, tourisme, forêts sacrées, palais royaux, Vodoun.

## **Abstract**

Tourists want to put more and more their holidays to good use in order to discover the sites, the landscapes, the customs, artistic or architectural wealths of the township of Abomey-Calavi. The place of interest of Abomey-Calavi makes itself known during the tourism period on average per week a flow of more than 4,000 visitors, about 1,700 tourists per month (from DPET). But how many go without ever coming back among those 1,700 disappointed by the insufficiency of infrastructures even non-existence or by an indifferent reception? because the sites are inaccessible or not well indicated? because it does not exist a worthy museum in the whole township that they could visit once they come back from Ganvie. And yet, if cultural tourism were well organised, it could become a major factor of progress of the township, provided it offers quality, professionalism and safety to the consumers who are the tourists. This work that aims at creating the tourist information centre of Abomey-Calavi is then concerned by this dynamic force.

Key words :

Cultural force, tourism, sacred forests, palaces of kings, vodoun.

## **Liste des Acronymes et Abréviations utilisés**

GPC: Gestion du Patrimoine Culturel

ENAM : École Nationale d'Administration et de Magistrature

OTA-C: Office du Tourisme d'Abomey-Calavi

INSAE: Institut National de Statistique et d'Analyse Économique

ONG: Organisation Non Gouvernementale

VTT: Vélo Tout Terrain

CREDI : Centre Régional de Recherche et d'Éducation pour un Développement Intégré

DPET: Direction des Professions et des Établissements Touristiques

IUCN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Union des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture

OMT: Organisation Mondiale du Tourisme

CA: Chef d'Arrondissement

PDC: Plan de Développement Communal

MCAAT: Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme

BTP: Bâtiments Travaux Publics

USA: États Unis d'Amérique

## Liste des illustrations

Carte administrative de la Commune d'Abomey-Calavi	7
Piton séba (boa)	12
varans aquatiques	12
Architectural et afro-brésilien : propriété privée de feu Gaspar VIGAN	15
Collection ambassadeur YABA	39

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Analyse SWART du Plan de Développement Communal d'Abomey-Calavi	10
Tableau 2 : EVOLUTION DES ARRIVEES ET RECETTES TOURISTIQUES A GANVIE PAR MOIS ENTRE 2010 ET 2012	14
Tableau 3: Elément du patrimoine à fort potentiel touristique	30
Le tableau 4: Projets et programmes de développement du PDC d'Abomey-Calavi Quinquennat 2012-2016 dans son volet Programme 1 : Renforcement des bases de l'économie locale est très illustratif	42
Tableau 5 : Récapitulatif du programme d'actions pour la création et le fonctionnement de l'Office du Tourisme de la Commune de Calavi	48
ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNE D'Abomey-CALAVI	52
Chronogramme de création et de mise en œuvre de l'Office du tourisme	53
Budget d'Equipement de l'Office du Tourisme	56
Budget annuel de fonctionnement de l'Office du Tourisme	57
Budget annuel d'activités de l'Office du Tourisme (en F CFA)	58

# **SOMMAIRE**

## **Introduction**

### **CHAPITRE I: IDENTIFICATION DU PROBLÈME ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

1.1. Description, justification et importance du projet

1.2. Tourisme : un atout pour le patrimoine

1.3. Hypothèses de recherche

1.4. Synthèses des données de terrain

### **CHAPITRE II: LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE**

2.1. Clarification conceptuelle

2.2. Théorie de mise en tourisme de patrimoine culturel

### **CHAPITRE III: DEMARCHES METHODOLOGIQUES**

3.1. Outils de prospection : Entretiens

3.2. Visites de terrain

3.3. Outils bibliographiques

3.4. Acquis du stage

3.5. Difficultés rencontrées

### **CHAPITRE IV: PROJET DE CREATION DE L'OFFICE DU TOURISME D'ABOMEY-CALAVI: OTA-C**

4.1. Description du projet

4.2. Activités et plan de mise en œuvre

### 4.3. Financement du projet

#### **Conclusion**

## **INTRODUCTION**

La culture est considérée de nos jours comme étant un outil de développement local. C'est un champ de plus en plus investi par les acteurs locaux dans une perspective de développement local; elle peut même en constituer le cœur. En effet, face aux défis du développement durable, et pour pallier les carences liées à l'inefficacité des trois premiers piliers du développement que sont l'économique, l'environnemental et le social, la culture a été appelée au secours en 2002 par le sommet de Johannesburg dont les conclusions sont sans équivoque. Ainsi, tout projet de développement local qui ne prend pas en compte les réalités socio-culturelles de son milieu de mise en œuvre est voué d'avance à l'échec. La culture, c'est ce qu'un peuple a d'essentiel. En d'autres termes *la culture, c'est ce qui reste après avoir tout oublié, disait **Edouard HERRIOT***<sup>1</sup>. En fait la culture, c'est le patrimoine d'un peuple et le patrimoine est l'héritage du passé. Nous en profitons aujourd'hui et nous nous faisons le devoir de le transmettre aux générations à venir. Il ne se limite pas aux chefs d'œuvre et aux grands ouvrages. Par patrimoine nous devons entendre donc les monuments historiques, les vestiges archéologiques, les ensembles architecturaux urbains ou ruraux, les paysages, mais aussi les témoignages matériels ou immatériels de l'histoire et des cultures de nos sociétés. Ces biens se dégradent, certains sont déjà perdus. Quant à ceux qui résistent, les menaces ne manquent pas. Et ces menaces s'appellent, ignorance, pollution, guerre, urbanisation non planifiée.

Alors qu'une ville comme Abomey-Calavi accueille des populations toujours plus nombreuses, venues d'horizons différents, la politique municipale du patrimoine doit apparaître comme un facteur de cohésion sociale autant que de dynamisme économique. C'est pourquoi en notre double qualité de citoyen et humble acteur au service de la commune, et dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation du cycle II du Master en Gestion du Patrimoine Culturel (GPC) à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'honneur nous est échu de traiter du sujet: <<***Mise en Tourisme du Patrimoine Culturel de la Commune***

**d'Abomey-Calavi** >>. La valorisation des patrimoines est une source de notoriété pour la commune et favorisera à coup sûr son développement touristique. Mais, par quelle alchimie y arriver lorsque nous savons que la commune d'Abomey- Calavi ne dispose d'aucun cadre institutionnel qui puisse favoriser un tel développement ? Pour apporter une solution à cette difficulté qui constitue pratiquement le plat de résistance de ce travail de recherche , le premier chapitre s'attèle à poser la problématique dans le cadre du projet de création de l'Office du Tourisme de la commune d'Abomey-Calavi à travers une description générale de l'importance du sujet, l'énoncé des questions soulevées , la synthèse des données de terrain en d'autres termes un bref état des lieux du patrimoine culturel et des potentialités touristiques de la commune. Le deuxième chapitre qui situe quant à lui le sujet dans son cadre théorique grâce à une revue bibliographique précise, est une synthèse critique structurée et argumentée des documentations consultées. Le troisième chapitre qui énonce la démarche méthodologique et les outils utilisés pour répondre à la problématique débouche enfin sur le quatrième chapitre qui se charge de mettre en exergue les détails du projet depuis la conception jusqu'à sa réalisation.

<sup>1</sup> HERRIOT, Edmond (1872-1957), écrivain et homme politique français, il a occupé d'importants postes dans la hiérarchie française, notamment ceux de premier Ministre, de Président de la Chambre des Députés et de l'Assemblée Nationale

## **CHAPITRE I : IDENTIFICATION DU PROBLÈME ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE**

### **1.1. Description, justification et importance du projet**

Le projet faisant l'objet du présent mémoire vise la création de l'office du tourisme d'Abomey-Calavi (OTA-C) à partir de la valorisation du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi qui est très riche et varié du fait de l'aspect cosmopolite que présente cette localité de notre pays. Selon le dictionnaire Universel le mot tourisme désigne une activité de loisir qui consiste à voyager pour son agrément (faire du tourisme). C'est aussi l'ensemble des services et des activités liés à l'organisation des déplacements des touristes. Au cours de la dernière décennie les relations entre patrimoine culturel et tourisme se sont profondément modifiées. La fonction économique du patrimoine s'est affirmée et désormais reconnue par les professionnels et les responsables. Les conditions d'aménagement et de mise en valeur des sites sont maîtrisées. Les relations entre les administrations et les collectivités territoriales en France par exemple autour des problèmes de la protection, de l'accueil du public commencent à s'organiser. Mais il convient de signaler que cette ouverture du patrimoine au tourisme a ses contreparties entre autres, problèmes de sur-fréquentations, de la banalisation du contenu culturel, voire risque de développement d'une offre touristique à contenu pseudo-culturel.

### **1-2. Le tourisme: un atout pour le patrimoine**

Étant donné que la fonction économique du patrimoine culturel s'est affirmée, il est de plus en plus perçu comme un véritable objet économique susceptible de produire des richesses induites, en particulier par le canal de la consommation touristique. Sa gestion se doit donc de répondre aux conditions de rentabilité. Cette attitude renforce l'intérêt croissant porté en France au patrimoine en intégrant celui-ci dans le jeu économique, ce qui est encore plus important dans la situation de morosité économique que nous connaissons actuellement. Les offices de tourisme dans ce contexte ont un rôle prépondérant à y jouer.

Parlant de l'Office du tourisme, il peut être défini comme étant une direction technique de l'administration municipale ou communale ayant en charge la gestion et la promotion du tourisme sur toute l'étendue de la commune. À ce titre, l'Office du Tourisme fait partie de l'organigramme de la mairie. Il est une direction à part entière dotée de services, de divisions et d'un budget propre. L'Office du Tourisme d'Abomey-Calavi, OTA-C sera alors une structure autonome mais sous la tutelle de la mairie d'Abomey-Calavi. Etant donné qu'il travaille pour la gestion, le rayonnement et la promotion du potentiel touristique de la commune, l'OTA-C aura la charge de rédiger et de développer une bonne politique d'inventaire de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi. Sur ce, l'OTA-C proposera entre autre des circuits, excursions et réservation de chambres dans les hôtels aux clients et assurera la formation aux acteurs. L'Office de Tourisme d'Abomey Calavi mettra à la disposition du public une palette intéressante et variée de circuits autour de nombreuses thématiques avec ses guides formés et accrédités.

Ainsi à l'instar de certaines grandes villes de notre pays telles que Porto-Novo, Parakou, Ouidah et Abomey, la commune d'Abomey-Calavi pourra disposer de son office de tourisme. Le sentier innovant de ce projet est qu'il permettra à la mairie de mobiliser de nouvelles ressources nécessaires au développement de la commune et au même titre pourra générer de nombreux nouveaux emplois au grand bonheur de sa couche juvénile qui en a vraiment besoin. La création de circuits touristiques et l'amélioration des conditions d'accueil sur les sites, l'installation de boutiques de librairies et de cafétérias, la recherche d'un accroissement régulier de la fréquentation par une promotion touristique soutenue, participent de cette logique. Des études menées en France auprès des visiteurs français et étrangers ont montré que sur un site bien équipé et mis en valeur, la dépense moyenne est de 4950 FCFA.

### **1.3. Hypothèses de recherche**

Dans le souci de préserver au projet des qualités d'efficacité et d'efficience requises, il faut obligatoirement que nous nous posions un certain nombre de questions. Et dès

que nous aurons répondu à ces questions relatives à l'opportunité de création de l'office du tourisme d'Abomey-Calavi, son implantation dans l'enceinte de la mairie et le public visé, nous explorons les techniques et stratégies à mettre en œuvre en vue de la mise en tourisme ou de la valorisation du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi. Quels sont les types d'objets qui en effet conviendraient à un pareil établissement? Nous aborderons l'inévitable question de la médiation par rapport aux différents segments de publics visés, cela nous permettra d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible. Comment faire entrer dans le subconscient et les habitudes des uns et des autres les services que pourraient offrir le nouvel établissement? Quelles sont les mesures à prendre pour offrir le tout nouveau produit aux industries culturelles et touristiques aussi bien nationales qu'internationales? Qu'est-ce qu'un tel établissement pourrait apporter de plus aux populations de la commune d'Abomey-Calavi en termes de valeur marchande ou de plus-value? Ce sont là autant de questionnements auxquels nous devons répondre immanquablement afin de rendre digeste au public la lecture du présent travail de recherche. Ensuite, il faudra en amont faire accepter le projet par l'autorité publique qui est appelée à en être le maître d'ouvrage. Sur ce, un projet professionnel sera élaboré, un comité scientifique constitué de compétences avérées pour mener à bien ledit projet sera mis sur pied et une bonne stratégie de communication savamment orchestrée viendra lui conférer la lisibilité requise. C'est sur ces quatre axes de réflexion que nous essaierons de formuler nos propositions. Dans un contexte de concurrence sur les destinations, la commune d'Abomey-Calavi se doit de développer et de proposer une offre d'équipements et de services attractifs.

#### **1-4. Présentation, analyse et synthèse des données de terrain**

Le tourisme est en effet un puissant vecteur de développement économique et de création d'emplois. Ainsi, il convient de favoriser l'organisation de la découverte itinérante du territoire le long des axes touristiques structurants. Il est nécessaire par

ailleurs de renforcer l'attractivité touristique de ses zones rurales, notamment l'embarcadère, la forêt de Siatunga, les palais royaux, les forêts sacrées, les musées privés à savoir le Musée Parc Touristique Placide AZANDE, le Musée-Collection Oricha de l'ambassadeur YABA ; les sites archéologiques (le Agbodo à Godomey - Togoudo ,Agbehonou ou Avlekété Honou à la plage de togbin).

#### **1.4.1. Présentation de la Commune d'Abomey-Calavi**

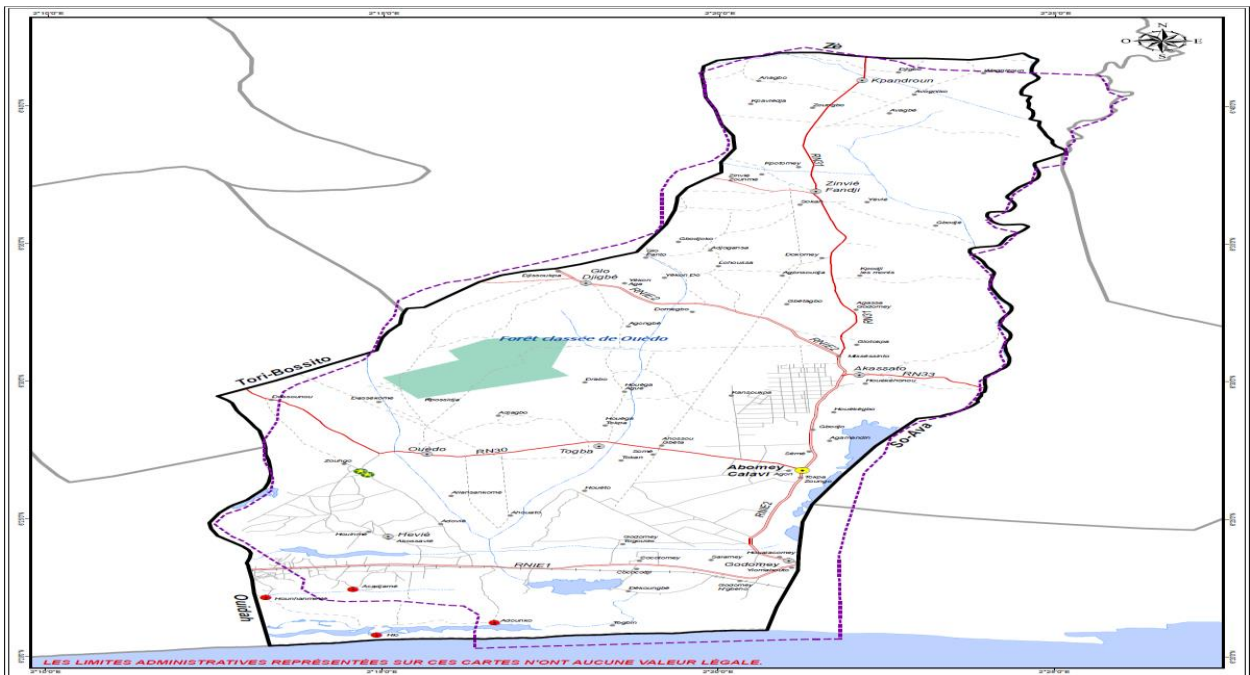
##### **- Situation géographique de la Commune**

La commune d'Abomey Calavi est située dans le département de l'Atlantique et du Littoral, au sud de la République du Bénin. Elle est limitée au Nord par la commune de Zè, au Sud par l'océan Atlantique, à l'Est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou, et à l'Ouest par les communes de Tori-Bossito et de Ouidah. Avec ses 539 Km<sup>2</sup> de superficie, Abomey Calavi est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont elle occupe plus de 20%. (Source : Monographie d'Abomey-Calavi).

##### **- L'organisation administrative**

La commune d'Abomey-Calavi est composée de soixante dix (**70**) villages et quartiers de ville dirigés par des chefs de villages ou de quartiers de ville. Ces villages et quartiers de ville sont répartis sur neuf (**09**) arrondissements que sont : Calavi Centre, Godomey, Akassato, Zinvié, Ouèdo, Togba, Hêvié, Kpanroun et Golo-Djigbé. Chacun des arrondissements est dirigé par un chef d'arrondissement élu. L'actuel Conseil Communal, composé de douze (**12**) membres, tous élus parmi les trente sept conseillers est installé en 2008. Il compte cinq (**05**) femmes et a à sa tête, le Maire et ses deux Adjoints. Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement. La mairie d'Abomey-Calavi est composée de la plupart des services prévus par les textes régissant le fonctionnement des communes en République du Bénin. L'administration communale dispose de ses propres

services appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat.



Carte 1 : Carte administrative de la Commune d'Abomey-Calavi

### - Arts, culture, sports et loisirs

La commune d'Abomey-Calavi est caractérisée par sa forte jeunesse. Elle connaît la présence de plusieurs groupes de musiques traditionnelles et modernes. De plus une diversité de cultes Vodoun et autres rites culturels s'y trouvent. Cependant, les activités sportives, culturelles et de loisirs sont très peu développées. Cela s'explique par l'absence d'une politique de promotion du sport, de la culture, des loisirs et une faible couverture en infrastructures culturelles, sportives et de loisirs de la Commune. En effet, tous les arrondissements disposent de terrain de sports, mais ils ne sont pas aménagés, et seuls deux arrondissements sur neuf (Abomey-Calavi et Akassato) disposent d'une maison des jeunes et de la culture pour les activités de loisirs. Aujourd'hui, il y a des espaces disponibles pour la construction d'infrastructures sportives et culturelles dans la commune. Mais le retard dans la viabilisation de ces espaces et parfois leur désaffectation à d'autres fins constituent également des contraintes à l'essor de ces activités dans la commune.

### **- Données démographiques**

D'après le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (**RGPH4**) au Bénin et le rapport de l'INSAE la commune d'Abomey-Calavi compte aujourd'hui 655.965 habitants contre 678.874 pour Cotonou soit une différence de 22.909 habitants. Comme l'on peut le constater, au plan démographique, Abomey-Calavi vient en deuxième position après Cotonou. Par ailleurs, les autochtones de la Commune d'Abomey-Calavi appartiennent au groupe sociolinguistique Aizo. La commune a connu des migrations récentes dont résulte l'installation d'autres ethnies. Il s'agit des Fon, des Toffin, des Yoruba, des Nagot, des Goun, des Bariba, des Dendi.... L'animation de la vie religieuse de la commune est marquée principalement par le christianisme, les religions traditionnelles et l'islam.

### **- Les activités économiques**

La vie économique de la Commune d'Abomey-Calavi s'organise autour des activités productives que sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et les services.

En principe, l'agriculture se base sur des facteurs de production tels que la terre, la main d'œuvre, les intrants, le financement. Mais ces facteurs font défaut dans la commune. Sous l'effet de l'urbanisation galopante, la superficie de terre cultivable est de 0,75 ha/tête. Elle est exploitée avec une main d'œuvre vieillissante. La production agricole porte essentiellement sur le maïs, le manioc, l'arachide...

En ce qui concerne l'élevage, il est d'une petite ou non conventionnelle production. Les bétails, les volailles, les bovins, le lapin, les aulacodes... sont les principaux animaux qui sont élevés dans la commune. Du fait de la forte pression démographique dans la zone, l'élevage contribue fortement à la formation du revenu des ménages ruraux.

Quant à la pêche, elle se pratique à un degré faible. Le lac Nokoué et la façade maritime de la commune offre les potentialités dont l'exploitation se fait par des techniques traditionnelles (acadja, filet à petites mailles...).

Les activités artisanales sont en constante évolution dans la commune d'Abomey-Calavi. Elles relèvent de deux types : les artisans de production d'objets d'arts et les artisans de services. Les premiers sont peu nombreux. Les seconds, très diversifiés regroupent les maçons, les couturiers, les menuisiers, les soudeurs, les vulcanisateurs, les coiffeurs, etc. Les artisans de la commune se servent des équipements variés. Ils font preuve de techniques reçues de façon traditionnelle. Les revenus de ces corps de métier, relativement modestes sont supérieurs à ceux des paysans.

Les services de transport et d'hôtellerie ont une part importante dans l'animation de la vie économique de la commune d'Abomey-Calavi. A cet effet, on y rencontre plusieurs hôtels M77, DJAKA 1<sup>er</sup>, EUROPA, HAVRE DE PAIX, ASSOUKA HOTEL, JECHO ; d'innombrables auberges et des bars et restaurants. La circulation de la population est rendue possible grâce à des modes de transport tels que le transport en commun avec les petits et grands véhicule taxis, le transport à deux roues avec les taxis moto, le transport fluvial avec les pirogues ou les barques à rame ou motorisées.

#### - **Tourisme et hôtellerie**

Le tourisme dans la commune d'Abomey-Calavi est plein de potentiels encore insuffisamment exploités.

Les différentes attractions touristiques dont regorge la commune sont entre autres : les forêts protégées ou sacrées, les couvents de vodoun, les objets de guerre, l'habillement des chefs traditionnels, les fêtes traditionnelles et culturelles, les divinités (Egungun, Vodoun Tchina, Abikou, Zangbéto...etc.), les palais royaux et la lagune côtière.

La commune d'Abomey-Calavi devrait tirer profit de l'Embarcadère de Ganvié, porte d'entrée au village touristique qui attire nombre de touristes et que la commune abrite. Le potentiel de ce site touristique sur l'économie locale est encore faiblement exploité.

L'hôtellerie, point d'ancrage du tourisme, est encore embryonnaire. En effet, le parc hôtelier est chétif, ne compte que quelques hôtels et un nombre très important d'auberges et de bars restaurants. Pour répondre à la vocation de porte d'entrée à Ganvié (Commune de Sô-Ava), « Venise d'Afrique », ce parc doit être plus grand, accueillant et attrayant.

Le Projet de Développement Touristique de la Route des Pêches renforcera le potentiel touristique de la commune.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un réseau d'ONG spécialisées</li> <li>▪ Existence de volonté politique pour accompagner le secteur éducatif</li> <li>▪ Existence du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) et d'un Registre Foncier Urbain (RFU)</li> <li>▪ Disponibilité de plantations forestières privées, communautaires, et communales</li> <li>▪ Disponibilité foncière pour les aménagements urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mauvaise couverture des infrastructures scolaires</li> <li>▪ Recrudescence de la criminalité dans la commune</li> <li>▪ Insuffisances dans la gestion des déchets biomédicaux</li> <li>▪ Réduction des terres cultivables</li> <li>▪ Occupation anarchique des bas-fonds</li> <li>▪ Faible couverture en eau potable et en ouvrage d'assainissement</li> <li>▪ Mauvaise gestion des déchets solides ménagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance financière des partenaires techniques et financiers</li> <li>▪ Proximité de la ville de Cotonou, capitale économique</li> <li>▪ Proximité de Ganvié (site touristique),</li> <li>▪ Appui technique et financier du PAGEFCOM</li> <li>▪ Appui technique et financier du MCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non transfert de certaines compétences par l'état</li> <li>▪ Lenteur de l'extension du réseau électrique de la SBEE et d'adduction d'eau de la SONEB</li> <li>▪ Insuffisance de personnel qualifié et sous équipement dans les services sociaux de santé, et de l'éducation</li> <li>▪ Propagation effrénée des IST VIH/SIDA.</li> </ul>

**Tableau 1** : Analyse SWART du Plan de Développement Communal d'Abomey-Calavi

## 1.4.2. Etat des lieux du patrimoine culturel d'Abomey-Calavi

### 1.4.2.1 La vallée de Sitatunga

La commune d'Abomey-Calavi regorge d'énormes potentialités touristiques qu'il urge de mettre en valeur afin de soigner la visibilité de la commune. Parmi ces potentialités, nous avons la Vallée de Sitatunga. Elle est une réserve naturelle communautaire unique au Sud-Bénin. Sitatunga est un mot centrafricain par lequel les habitants de cette partie du continent noir désignent le Guib d'eau qui est une espèce d'antilopes que l'on rencontre très souvent en Afrique au sud du Sahara. La Vallée de la Sitatunga est localisée dans le département de l'Atlantique, plus précisément dans la commune d'Abomey-Calavi et est à cheval entre les arrondissements de Zinvié et de Kpanroun. Elle a été créée en 2005

par CREDI-ONG qui signifie : Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré. CREDI-ONG s'est assigné trois missions que sont :

- o Promotion de l'aquaculture intégrée
- o Promotion de l'agriculture paysanne
- o Protection de l'environnement d'où la mise en place en 2005 de la réserve communautaire, <<la Vallée de Sitatunga>>. À travers la protection de l'environnement l'ONG a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur le patrimoine écologique national et de conserver un écosystème humide caractéristique du Sud-Bénin. En matière de tourisme, la Vallée de Sitatunga dispose d'importantes potentialités touristiques. En effet, en plus de fond humide verdoyant en toute saison s'ajoute les forêts sacrées et la diversité culturelle et culturelle de grand attrait touristique. Le centre propose à tous les visiteurs une gamme variée de circuits pédestres, en VTT ou en pirogues à faire seul ou en groupe.

\* Les Cirquits:

- le circuit de la panthère qui distant de 6km
- le circuit wawa qui est de 19 km à VTT
- le circuit des chasseurs sur une distance de 25km à VTT
- le circuit au file d'eau qui s'étend sur près de 35 Km à barque motorisée ou à barque à rame.

Ce circuit coûte 5 500F CFA par personne et est d'une capacité maximale de 11 personnes soit un coût total de 61 500F CFA qui sont répartis comme suit: barquier = 35 000F, guide= 2 000F, CREDI-ONG= 18 865F et 5 635F pour la communauté.

Les sites à visiter:

- le musée vert;
- le musée de la chasse;
- la ferme aquacole Pantodon;

- la vallée du Sitatunga;
- le Reptilarium qui abrite des reptiles tels: les varans aquatiques, des crocodiles, un python séba( boa) , le psamophis, le cobra des forêts ou cobra mordeur , le cobra cracheur, les pythons royaux etc...



Piton séba (boa)



varans aquatiques

Le centre dispose également d'un bar-restaurant, des hébergements: en Bungalow (4000Fcfa); en écologie (3000Fcfa/Pers./Nuit; en Tentes (3000/Pers./Nuit); et du mode d'hébergement " chez l'habitant (3000Fcfa/Pers./Nuit).

La Vallée de Sitatunga reçoit la visite d'environ 3000 touristes par an dont la plupart sont des nationaux, surtout des scolaires.

#### **1.4.2.2 L'Embarcadère ou Station touristique d'Abomey-Calavi**

La gérance de l'embarcadère d'Abomey – Calavi est confiée à la DPET qui est une direction technique du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'artisanat et du Tourisme. Trois (03) agents de cette direction y travaillent de façon rotative à raison de huit (08) heures par jour. Ils sont là pour accueillir les clients et ont à leur disposition deux (02) modes de transport l'un motorisé et l'autre à rame. L'embarcadère dispose d'un bar qui n'est pas fonctionnel, des paillotes pour les artisans (construits par la mairie d'Abomey-Calavi), une résidence pour le gérant de la station qui est aussi inhabitée. En saison morte, le centre reçoit la visite d'à peu

près dix (10) touristes par jour soit environ 70 à 100 touristes par semaine. En saison touristique, le site reçoit la visite d'environ 400 touristes par semaine. La taxe payée par les touristes s'élève à 7.000 (barque motorisée) et 6.050 pour les barques à rame. Cette taxe est répartie comme suit : DPET 650, les propriétaires de barques prennent le reste soit 6.350. Le voyage à barque motorisée dure 1heure 30minutes y compris la visite et 2 heures à rame. A Ganvié, le circuit touristique se présente comme suit: Acadja- marché flottant-la rue des amoureux, les hôtels - la Francophonie - les maisons sur pilotis. Ganvié fait 35.000 habitants. Sur l'eau les femmes n'ont pas droit à la pêche, elle est réservée exclusivement aux hommes qui à leur tour sont privés du droit de vendre leur produits au marché. Ils les confient aux femmes. Il est urgent d'ouvrir le bar et y installer aussi un caféteria, une mini galerie marchande et à moyens termes construire des bungalows pour héberger les touristes qui l'auraient désirer. L'activité du cadre du ministère de la culture au poste se résume à: Transport - Guidage- visite. Le cadre au poste ce jour mercredi 16 octobre 2013 qui nous a renseignés à nom Madame HOUESSOU Clémentine épouse ADOHINZIN. Cette visite nous a aussi permis de nous rendre compte de la construction et du bon fonctionnement d'une jetée d'une capacité d'au moins 50 barques (toutes appartenant à des privés) entièrement financée sur fonds propre par le FNDPT. Il serait souhaitable que l'Etat par le biais du ministère de la culture dispose de ses propres barques afin de pouvoir récupérer à court terme les fonds injectés par lui pour l'aménagement et la restauration de cette station touristique dont l'importance n'est plus à démontrer. D'après la DPET adjointe Madame ALIDE Giselle il reste à réaliser à l'embarcadère, la clôture - le pavage- l'aménagement- l'assainissement et l'éclairage

Mois	Arrivées de touristes à Ganvié							Recette de Ganvié			
	2010	%	2011	%	2012	%	Variation 2011/2012 %	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 %
Janvier	711	7,74	966	9,11	815	7,48	-0,16	1.800.000	1.550.000	1.310.000	-0,15
février	525	5,71	337	3,18	514	4,72	0,53	1.950.000	2.000.000	22.150.000	10,08
Mars	210	2,29	355	3,35	144	1,32	0,59	2.100.000	1.300.000	930.000	-0,28
Avril	300	3,26	1 88	1,77	208	1,91	0,11	1.500.000	955.000	1.080.0000	0,13
Mai	420	4,57	345	3,25	287	2,63	-0,17	980.000	1.980.000	1.160.000	-0,41
Juin	677	7,37	940	8,87	980	8,99	0,04	5.500.000	4.755.000	4.860.000	0,02
Juillet	899	9,78	1300	12,26	1570	14,4	0,21	4.860.000	5.600.000	5.895.000	0,05
Août	1690	18,39	1658	15,64	1811	16,62	0,09	5.361.000	7.440.000	7.831.000	0,05
Septembre	1906	20,74	1770	16,7	1679	15,41	-0,05	6.250.000	7.200.000	609.000	-0,92
Octobre	445	4,84	800	7,55	1100	10,09	0,38	1.003.000	2.500.000	3.680.000	0 ,47
Novembre	540	5,88	912	8,6	750	6,88	-0,18	2.740.000	4.920.000	3.657.000	-0 ,26
Décembre	866	9,42	1030	9,72	1041	9,55	0,01	5.500.000	4.000.000	4.007.000	0
Total	9189	100	10601	100	10899	100	0,03	39.544.000	44.200.000	57.169.000	0 ,29

Tableau 2 : EVOLUTION DES ARRIVEES ET RECETTES TOURISTIQUES A GANVIE PAR MOIS ENTRE 2010 ET 2012

### 1.4.2.3. Le patrimoine architectural colonial et afro-brésilien d'Abomey-Calavi

#### - Le patrimoine architectural colonial

Il est composé de l'ensemble des bâtiments construits pendant l'époque coloniale dans la commune d'Abomey-Calavi pour abriter les installations administratives telles que:

- la résidence du Commandant de cercle ;
- le dispensaire ;
- les écoles ;
- les blocs administratifs.

#### - Le patrimoine architectural afro-brésilien

C'est l'ensemble des habitations appartenant à des riches particuliers la plupart des commerçants de l'époque coloniale. Dans la ville d'Abomey-Calavi, nous avons identifié quatre domiciles au modèle colonial: La maison familiale des VIGAN, le domicile privé de VIGAN Gaspard, La maison familiale des AGUIA et la maison familiale des BADA.



Architectural et afro-brésilien : propriété privée de feu Gaspar VIGAN

### **\* Les palais royaux: historique et traditions**

La commune d'Abomey-Calavi dispose d'une bonne dizaine de palais royaux dont les plus célèbres et qui ont une histoire émouvante sont: le palais royal d'Abomey- Calavi centre, le palais royal de Hêvié, le palais royal de Houêto, le palais royal de Zinvié et le palais royal de Ouêdo. D'autres Rois tels celui des yorouba et celui des agassa ne sont toutefois pas moins importants.

#### **-Le palais royal de Houêto**

Le royaume de Houêto a été fondé en 1698 par "TOGBO-DÊ". TOGBO-DÊ et six autres frères sont originaires d'Adja-Tado d'où ils ont émigré tous parce que chassés par la guerre. Leur premier point de chute a été l'actuel arrondissement de Hêvié dans l'actuelle commune d'Abomey-Calavi. Les six autres frères ont noms FOFO-DJAKA qui se serait installé à DJAKACOMEY dans l'actuel Abomey -Calavi , TOGBO-YÊ qui s'est installé à Zinvié , TOGBO-HÊ alias TOGBO-HOUNDÊ à HÊvié, TOGBO-TA alias TAA dans l'ouémé, KPOKA alias IKPOKIA à Badagri au Nigeria et OXWE alias HWEDA qui s'est installé lui à Djègba Houéda actuel Djegbadji de Ouidah . Dans la hiérarchie c'est le roi de Hêvié qui installe celui de Houêto et ce dernier installe celui de Calavi. Les divinités adorées par le roi de Houêto sont le Hêbiosso, le vodoun Tchinan, le Zangbéto, le Sakpata, le Dan et le vodoun Lissa. Le Zangbéto mérite une attention particulière. Il est le gardien du royaume. Le hêbiosso quant à lui joue à la fois le rôle de gardien et de messenger du roi car en cas de refus à l'interpellation du roi c'est lui que ce dernier vous envoie mystiquement. Ses couleurs sont le noir et le rouge et l'animal qu'on lui immole en guise de sacrifice est le bélier noir et cornu. Le mode de succession au trône est celui du père au fils. L'actuel roi de Houêto est sa majesté TOGNON TOSSOH ATCHEDJI <sup>2</sup>.

<sup>2</sup> TOGNON TOSSOH ATCHEDJI, Roi de Houêto, Gardien et grand détenteur de l'histoire de cette localité de la commune d'Abomey-Calavi.

La cour royale a pour membres : le Gogan, le Degan, le Agbadjigan, le Vigan, à eux s'ajoutent un collège de quatre sages, tous chargés d'aider le roi à régler les litiges de toutes sortes. Le palais royal de Houêto doit être restauré soit par la mairie ou par l'Etat central.

### **-Le palais royal de Hêvié**

Le fondateur de Hêvié a nom TOGBO HOUNDÊ alias ÊHÊ mais ne fut pas roi. Le premier roi de Hêvié fut son fils aîné ALAGNI qui régna de 1454 à 1543. TOGBO HOUNDÊ serait venu de ADJA-Tado en compagnie de six autres frères (cf. Palais royal de Houêto). Mais une autre légende racontée par le roi de Hêvié dit que les sept frères seraient plutôt sortis d'un grand trou appelé Dodja situé sur le territoire de l'actuel arrondissement de Ouêdo et qu'ils seraient des esprits. Les deux premiers successeurs de ALAGNI (1<sup>er</sup> roi) ne sont pas des descendants de ÊHÊ parce que après la mort du 1<sup>er</sup> roi aucun des fils de TOGBO ÊHÊ n'avait accepté d'accéder au trône. C'est alors que les sages se sont entendus pour placer au trône à coup d'énormes sommes d'argent un étranger qui était tout simplement de passage du nom de DADA. À la mort de ce dernier le scénario se passa pour le troisième du nom de DEBOUI. Mais lui ne va pas durer au trône car à chaque sortie il faisait tuer l'homme le plus dodu croisé sur son chemin qu'il dégustait. Très tôt le collège des sages l'élimina. Et c'est à partir de son règne que les anciens ont mis définitivement fin à l'accession au trône de Hêvié par des inconnus. Désormais n'avaient droit au trône que les descendants de ÊHÊ.

Au total quinze rois ont régné à Hêvié et l'actuel du nom de HOUDJI YESSI alias ADJOMAGBOSSOU<sup>3</sup> en est le seizième. Les divinités du royaume de Hêvié sont: Sakpata, hêbiosso, gou, Tchinan, lissa, Zangbéto etc...Le roi qui a plus de femmes et d'enfants est le roi YEKPON, l'actuel roi n'en a que cinq.

<sup>3</sup> HOUDJI YESSI alias ADJOMAGBOSSOU, Roi de Hêvié, grand connaisseur de l'histoire des Aïzo, lui aussi est un gardien des traditions de son Royaume.

L'autre particularité du royaume de Hêvié est que c'est le roi de Hêvié qui intronise les rois de Calavi et de Houêto. Mais le roi de Calavi avant de gagner son palais doit transiter par Houêto car c'est là que se situe leur " assangnin hô". Les ministres du roi par préséance sont, Vigan, Gansa, Gogan, Zanhê, Nounanmêto, le collège des sept sages et de nos jours le Secrétaire.

### **-Le palais royal d'Abomey -Calavi**

Le fondateur d'Abomey-Calavi a nom FOFO DJAKA. Il est venu d'Adja-Tado. Sur son parcours il connut trois escales : Tokpadomê, Tori Bossito, Vênoukanmê actuel Hêvié. A Hêvié il demanda à un oiseau d'après son frère cadet Dê qui fuyant la guerre quitta Adja-Tado un peu plus tôt. Cet oiseau mystique l'a conduit sur l'actuel territoire de Houêto où régnait Dê son frère. Le royaume de Houêto fut alors créé avant celui de Calavi. Ne pouvant pas le garder auprès de lui pour des raisons que nous ignorons, le roi de Houêto conduit FOFO DJAKA sur l'actuel territoire de Calavi plus précisément là où se trouve le Tolègba. En guise de récompense, FOFO DJAKA remettra sa chaussure et sa couronne à Dê et fit ainsi de lui le roi de Houêto. Quant à lui il créa le vodoun Atchina. C'est bien après que viendront les gens de Tokômê en provenance d'Abomey plus précisément de Houndjroto. Il s'agit de la famille Vigan Hongla hessi qui s'installa à Togba. Après la mort de FOFO DJAKA Vigan, riche commerçant de son époque nourrit l'ambition de monter sur le trône de Calavi. Mais très tôt il se heurta au refus catégorique des descendants de FOFO DJAKA pour qui revient de droit le trône de Calavi. Cette bataille de trône va conduire Vigan, ses partisans et les descendants de FOFO DJAKA (avec en tête de pelletons TOÏ le prince héritier) à Danxomê, actuel Abomey. A Abomey le roi ordonna que le trône de Calavi soit remis aux descendants de FOFO DJAKA c'est-à-dire TOÏ qui devint ainsi le 1<sup>er</sup> Souverain du royaume de Agbomey-Kadofi et Vigan son 1<sup>er</sup> Ministre lui aussi nommé par le roi d'Abomey. Pour éviter des conflits inutiles une fois revenu à Calavi le roi du Danxomê désigna Déguénon pour les accompagner et jouer le rôle de facilitateur. Le roi du Danxomê décréta depuis ce jour que le royaume s'appellera

désormais Agbomey-Kadofi. « Ka » voulant direalebasse fermé contenant une divinité que Tê Agbanlin aurait offerte à FOFO DJAKA en guise de récompense pour l'accueil chaleureux que ce dernier lui aurait réservé lors de son escale en provenance d'Abomey. Ce Ka a été enterré au bord de l'actuel marché de Calavi tokpa après lui avoir immolé en sacrifice une femme étrangère. Cette divinité est connue sous l'appellation KLINSI. Le prêtre de cette divinité (FOFO DJAKA) prendra plus tard le nom de KLINSICLOUNON qui veut dire prêtre ou propriétaire du Vodoun KLINSI. Voici l'arbre généalogique des rois d'Abomey-Calavi :

1<sup>er</sup> Roi : TOÏ 1642-1689

2<sup>ième</sup> Roi : AÏDE 1704-1749

3<sup>ième</sup> Roi : HOUKINMAHOUTOLO 1766-1787

4<sup>ième</sup> Roi : ALLODJI 1800-1844

5<sup>ième</sup> Roi : AGBANGLA 1858-1898

6<sup>ième</sup> Roi : ATCHEFFON 1916-1948

L'actuel Roi HOUANSODJI ne serait descendant d'aucun de ces six (6) Rois. Raison pour laquelle il a été intronisé à Hêvié via Houèto contrairement à ses prédécesseurs qui tous sans exception aucune ont été intronisés à Abomey capital du royaume du Danxomê. Dans l'ordre normal des choses c'est un des descendants du Roi AHIFFON qui devrait accéder au trône. Les HOUANSODJI étant prêtres du Vodoun Tchrankpadjê et non d'une famille princière.

Le royaume d'Abomey-Calavi compte seize (16) divinités originelles plus une qui sont :

YEBEDO, DJISSOU, DJIHOUE, TCHRAN, TOH, KINSOU, HOUNKPEA, LOKO, DOMELOKOUÉ, ADAA, KPONKOMIN, AHOUANJO (NOUGBODE), HOUEDA, DOVô, DEDJRO, ZANGBETO dont le 1<sup>er</sup> Zangan est HOUESSICLOUNON Mindjê et non AGANDAN (riche artisan originaire d'Abomey). Les dix-sept (17) divinités ont chacune leur couvent de zangbéto communément appelé zangbéto vali. Le zangbéto

comme l'indique son nom est le gardien de nuit et assure la sécurité des divinités est des humains.

#### **1.4.2.4 Les forêts sacrées**

Selon la définition de l'IUCN ( Union Internationale pour la conservation de la nature) en 2010 une aire protégée est un espace géographique clairement défini , reconnu consacré et géré , par tout moyen efficace , juridique ,ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles. Les forêts sacrées quant à elles sont des espaces forestiers servant d'habitat à une multitude de divinités vénérées par les populations locales. La commune d'Abomey-Calavi, bastion du vodoun, regorge d'une multitude de forêts sacrées dont les attributs diffèrent d'une localité à une autre. Dans le cadre de cette étude, nous en avons ciblé quatre qui paraissent à nos yeux comme de véritables expressions vivantes du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi. Il s'agit dans Akassato des forêts sacrées " Tanmantoun" et " Tchrandja" et dans Hêvié des forêts sacrées "Vodoundja" encore appelée "Zoungo" et "Alênoudja"

##### **° Tanmantoun**

Tanmantoun est une aire protégée ancestrale dont la traduction littérale est" il est interdit de cracher ici". Selon le chef d'arrondissement d'Akassato et le chef du village dans lequel elle se situe, la forêt sacrée "Tanmantoun " a gardé à ce jour son caractère mystique et sacré. Ils en veulent pour preuve l'incident survenu en 1962 aux ouvriers de la SONADER qui majoritairement y ont péri dans leur tentative de détruire l'aire protégée et d'en faire une palmeraie. Quarante-neuf ans plus tard (2011) un des ouvriers chinois ayant en charge la construction de l'autoroute Calavi - Akassato dans sa tentative d'élaguer quelques arbustes de la forêt est sur le champ tombé évanoui. Il a eu la vie sauve grâce au maire d'Abomey-Calavi qui informé de l'incident a immédiatement instruit fermement le Chef d'Arrondissement d'Akassato qui a dû recourir aux familles chargées de gérer ladite forêt aux fins de son exorcisation. Les divinités vénérées dans la forêt sacrée "Tanmantoun " sont le

Sakpata, le vodoun dan, le Tchran(méchant ) ou Hounvê etc...Les familles prêtresses de la forêt sacrée "Tanmantoun " sont: Aholou Ayava, Sessou et Djêgbê. Les interdits sont: accès strictement aux non-initiés tels que les touristes. Avant qu'ils n'y accèdent, ils doivent accepter de se soumettre à un rituel de purification. Une fois rentré dans la forêt, le visiteur ne doit pas siffler, ou en ressortir avec n'importe quel objet. On ne goûte à rien avant d'y accéder, de même on ne doit porter ni chaussures ni chapeau ni chemise et une fois à l'intérieur il est également interdit de demander aux divinités de nuire à quelqu'un car les dieux qui s'y trouvent ne font que le bien aux humains. C'est ainsi qu'on a recours à eux pour faire tomber la pluie en cas de sécheresse prolongée, pour guérir les maladies incurables. À la sortie de la forêt, on vous soumet à un rituel de purification avant que vous ne soyez autorisé à rentrer chez vous. Aussi est il interdit d'offrir en sacrifice aux divinités de la forêt les animaux tels que le bélier, le mouton et le chien. Les animaux offerts en sacrifice sont cuits et mangés dans la forêt. Le reste s'y abandonne.

#### ° **Tchrandja**

La forêt sacrée de Tchrandja est liée à la personne mystique de Houngbo Alissou venu d'Adja-Tado s'installer dans le village de Agassa Godomey dans l'arrondissement d'Akassato plus précisément à l'emplacement actuel de la forêt sacrée. Au cours de son séjour, il perdit chacun de ses enfants à leur naissance. Ce phénomène à répétition lui paraît inexplicable et c'est alors qu'il a pris la résolution de consulter l'oracle, le *fa* chez nous. Le *fa* lui révéla que dans le marigot où il allait chercher l'eau se trouve un vodoun et que l'écran se trouvant à la surface de l'eau fait, sûrement de feuilles et de branchages d'espèce aquatiques, qu'il poussa chaque fois avant de prendre l'eau était le Vodoun dont parlait "*Fa*". "*Fa*" lui conseilla de prendre avec lui ce Vodoun et de le vénérer. Dans sa détermination à avoir une progéniture, Houngbo Alissou prit ledit Vodoun et alla se réfugier dans la forêt. Après un moment de probation dont la durée n'est pas connue, Houngbo Alissou sortit de la forêt et apparut avec les marques d'un adepte de Vodoun et devint ainsi le premier

prêtre du Vodoun "Tchran" et devint Houngbo Alissou alis Gou Kle. La forêt sacrée de "Tchrandja "est le lieu où se pratique tous les ans la cérémonie de purification du village appelée<<Avowléwélé>>. Le culte du Vodoun "Tchran" régit la vie de toute la communauté. C'est dire toute l'importance de cette forêt pour la communauté de Agassa Godomey constituée par la collectivité Gbéto Agbla. C'est cela que dans le village de Agassa Godomey, il fut interdit aux populations de :

- traverser la forêt sacrée avec un cadavre ;
- rentrer dans ladite forêt en étant en menstrues ;
- fumer le tabac dans la forêt sacrée après avoir eu auparavant une relation sexuelle ;
- y entrer après avoir quitté une maison mortuaire.

#### ° **Vodoundja**

Hévié disposait d'un nombre impressionnant de forêts sacrées mais qui malheureusement ont été désacralisées et détruites pendant les temps forts de la Révolution sous le prétexte fallacieux qu'elles servaient de lieux de rencontres nocturnes aux sorciers. Au jour d'aujourd'hui il n'en reste véritablement que deux à savoir "Vodoundja " (forêt des Vodouns) et "Alênoudja"(forêt du pacte). Le "Vodoundja " est la forêt sacrée privée de TOGBO HOUNDË alias ÊHÊ (l'homme à ailes), ancêtre fondateur de Hévié. Selon la légende que nous a contée l'actuel roi de Hévié la dépouille mortelle de ÊHÊ n'a pas été trouvée. À la place de la dépouille c'est à un très profond et sombre trou que son fils aîné a eu droit raison pour laquelle les rois de Hévié n'ont pas le droit de boire l'eau de puits. Sa maison étant au beau milieu de la forêt, ses descendants ont recouvert le trou à l'aide d'une jarre fabriquée pour la circonstance qu'ils vont désormais vénérer d'où l'appellation « Vodoundja ». Les interdits: avant de rentrer dans la forêt sacrée "Vodoundja " on doit se déchausser, se déshabiller, se décoiffer. Seul le roi fait exception à la règle sauf qu'avant de commencer par prier il est tenu de sauter sa couronne de la tête.

### ° **Alênoudja**

C'est le nom donné à la seconde aire protégée de Hêvié. "Alênoudja" ou forêt du pacte en français est comme l'indique son nom la forêt dans laquelle les sept frères venus d'Adja-Tado ont signé leur pacte de sang de non trahison mutuelle. Elle est plus vaste que la première mais sûrement moins célèbre.

## **CHAPITRE II : LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE**

### **2.1. Clarification conceptuelle**

#### **2.1.1. Le patrimoine**

Le patrimoine peut être défini comme l'ensemble des biens hérités des parents. C'est l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature très diverse: culture, histoire, langage, système de valeurs, monuments, œuvres artistiques, etc. Exemple : le patrimoine artistique, le patrimoine de l'humanité.

En droit, le patrimoine désigne l'ensemble des biens et des obligations d'une personne physique ou morale ou d'un groupe de personnes appréciable en argent, et dans lequel entrent les actifs (valeurs créances) et les passifs (dettes, engagements). On parlera par exemple du patrimoine financier, foncier, immobilier. Au plan religieux : patrimoine de Saint Pierre qui est une partie du domaine possédé par l'Eglise Romaine en Italie.

En biologie, le patrimoine génétique héréditaire d'un individu est l'ensemble des gènes transmis à ce dernier par ces parents.

#### **2.1.2. La culture**

En philosophie la culture désigne ce qui est différent de la nature, c'est à dire ce qui est de l'ordre de l'acquis et non inné. De ce fait, elle a été pendant longtemps considérée comme un trait caractéristique de l'humanité qui la distingue des animaux quand bien même les travaux récents en éthologie (étude du comportement des espèces animales) et en primatologie (étude scientifique des primates) ont montré l'existence de cultures animales. En sociologie, la culture est définie comme " ce qui est commun à un groupe d'individus" et comme "ce qui le soude". L' UNESCO pour ce qui la concerne pense que << dans son sens le plus large, la culture peut être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels ,

intellectuels et affectifs , qui caractérisent une société ou un groupe social . Elle englobe, outre les arts et les lettres les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. >> Ce "réservoir commun" évolue dans le temps par et dans les formes des échanges. Selon le sociologue Québécois Guy Roger, c'est " un ensemble lié de manière de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui , étant apprises et partagées par une pluralité de personnes , servent, d'une manière à la fois objective et symbolique , à constituer ces personnes en une collectivité et distincte." (Guy Rocher, 1969 ,88). Ensemble des productions matérielles ou immatérielles acquises en société. Étymologiquement le mot culture vient du latin cultura qui veut dire action de cultiver la terre au sens premier, puis celle de cultiver l'esprit l'âme au sens figuré. Cicéron fut le premier à appliquer le mot cultura à l'être humain: un champ si fertile soit-il ne peut être productif sans culture, et c'est la même chose pour l'humain sans enseignement (Tusculanes, II, 13). Le sommet de Johannesburg de 2002 a déclaré la culture comme quatrième pilier du développement après les trois premiers que sont l'économique, l'environnemental et le social ait montré leur limite car n'ayant pas pu manifestement donner ou assurer au développement son caractère durable.

#### ° **Les limites de l'économie**

L'échec de l'économie tient à ce que dans son évolution elle n'a pas pris en compte les paramètres de l'environnement et ceux de la société. Le prodigieux développement que le monde connaît depuis le dix neuvième siècle a engendré une énorme pression sur les ressources. Les entreprises sont de plus en plus demandeuses d'énergie, de matières premières du fait de leur développement mais aussi de l'accroissement des besoins des populations. Cette pression sur les ressources ne manque pas d'avoir des conséquences sur l'environnement.

#### ° **Les problèmes environnementaux**

Les problèmes environnementaux constituent l'illustration même de l'échec de l'économie. En effet, la pression sur les ressources a engendré aujourd'hui de graves

conséquences sur l'environnement. Partout, on note le problème de désertification qui résulte de la destruction du couvert végétal (1/4 de la forêt amazonienne a déjà disparu et une bonne partie des forêts Indonésiennes et malaisiennes est perdu du fait de l'action des multinationales qui produisent du bois et du papier.

### ° **L'équité sociale**

Jusqu'ici le développement économique ne profite pas à l'ensemble de la société les différents systèmes économiques basés sur le profit et l'acquisition de biens ne profite qu'à la minorité qui seule a les moyens de s'offrir une vie de qualité. À l'intérieur d'un même pays, les richesses ne sont pas bien distribuées et cette inégalité s'illustre par le faible pouvoir d'achat de certaines couches qui ne peuvent accéder à la consommation de certains produits susceptibles d'améliorer leur qualité de vie. Évidemment, lorsque les populations ont un faible pouvoir d'achat elles ne peuvent consommer des produits de qualité parce que n'ayant pas les moyens de s'en procurer.

### **2-1.3. Patrimoine culturel : Sémantique**

Les territoires du patrimoine sont pluriels et mal définis. Déjà en 1986, André Chastel en évoquait, une notion << globale, vaste et envahissante >>. Le patrimoine désigne ce qu'une Nation ou une Communauté entend conserver pour les générations futures. Le patrimoine suppose donc la volonté de léguer des biens aux générations futures. C'est l'ensemble de biens ou valeurs hérités des générations précédentes ou produits récemment, et qui sont utilisés ou préservés par les générations actuelles dans la perspective d'en faire jouir à leur tour par les générations futures. Et n'est pas déclaré patrimoine n'importe quel bien ou valeur mais résultant plutôt nécessairement d'une sélection faite par un organisme officiel ou par une instance/personne informelle. La convention de l'UNESCO du 16 Novembre 1972 en sa dix-septième session considère comme " patrimoine culturel" :

- les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique , inscriptions, grottes et groupes

d'éléments , qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science;

- les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

- les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme ou de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique esthétique ethnologique ou anthropologique. Au plan national la LOI N° 2007- 20 DU 23 AOÛT 2007 Portant Protection Du Patrimoine Culturel Et Du Patrimoine Naturel À Caractère Culturel En République Du Bénin , dispose en son article 2: << Constitue le patrimoine culturel de la nation , les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par l'Etat comme étant d'importance pour l'archéologie , la préhistoire , l'histoire , la littérature ,l'art l'anthropologie , l'anthologie ou la science...>> et en son article 3: <<Constituent également le patrimoine culturel de la Nation:

- les sites et monuments;

- les biens meubles et immeubles de l'époque coloniale tels que les infrastructures scolaires et sanitaires,...

- les types d'architecture de retour;

- les habitats d'architecture traditionnelle , isolés ou groupés en voie de disparition et tout autre type de construction dont la préservation et la conservation présentent un intérêt historique , artistique , scientifique ou pittoresque. Mais il convient de souligner au passage que le patrimoine ne se résume pas seulement qu'à cela c'est à dire des objets physiques qui tiennent dans la main comme les bâtiments, les sites, les monuments à visiter mais aussi aux chansons à chanter et d'histoires à raconter, en d'autres termes du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine culturel au cours

des dernières décennies a de manière considérable changé du fait des instruments élaborés par l'UNESCO.

Le patrimoine culturel ne se limite pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises de génération en génération, tels la tradition orale, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaire à l'artisanat traditionnel ( cf. La Convention de Paris du 17 octobre 2003).

#### **2-1.4. Le Tourisme: sens et différentes formes**

Le tourisme est le fait de voyager dans, ou de parcourir pour son plaisir, un lieu autre que celui où l'on vit habituellement. D'après le dictionnaire Larousse, le tourisme est l'action de voyager, de visiter pour son plaisir un site. Il désigne aussi l'ensemble des activités, des techniques mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément. Il existe différentes formes de tourisme. Lorsqu'il s'agit par exemple d'un voyage d'affaire on parle de tourisme d'affaire, d'un pèlerinage religieux, on parle de tourisme culturel, ou d'aller se faire soigner dans un autre pays que celui où l'on réside on parle alors de tourisme médical. Pratiquer le tourisme permet en outre de marquer des pauses dans son emploi du temps utilitaire imposé par la nécessité de gagner sa vie. Le touriste s'intéresse généralement à la culture ou la nature du lieu qu'il visite (par ex. La plage). Cette pratique a été pendant longtemps l'apanage de gens fortunés qui pouvaient se permettre de voyager en touristes pour voir des constructions remarquables, des œuvres d'art ou goûter d'autres cuisines. Le tourisme a donné naissance à une véritable industrie lorsque les classes moyennes des pays occidentaux ont commencé par voyager du fait de l'essor publicitaire largement vanté par les spots radio ou Télévision et leurs publicités. Pour l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) on doit entendre par tourisme les activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une année consécutivement à des fins

de loisir, d'affaire ou à d'autres fins. Ainsi, la richesse culturelle est un atout de la destination, d'où la valorisation du patrimoine culturel de nos communes et par ricochet notre pays. Ce faisant, nous développons ainsi ce qu'il convient d'appeler <<tourisme culturel >> qui n'est rien d'autres qu'une forme de tourisme centré sur la culture, l'environnement culturel (incluant les paysages de la destination), les valeurs et les styles de vie, le patrimoine local, les arts plastiques et ceux des spectacles, les industries, les traditions et les ressources de loisirs de la communauté d'accueil. Loin d'être considéré seulement comme une activité économique identifiable, le tourisme culturel doit plutôt être vu comme englobant toutes les expériences vécues par les visiteurs d'une destination au-delà de leur univers de vie habituel; cette visite doit durer au moins une nuitée et moins d'un an et se passant dans un hébergement privatif ou marchand de la destination (programme Européen sur l'impact du tourisme culturel).

## **2.2. La théorie de la mise en tourisme du patrimoine culturel**

### **2.2.1. L'office du tourisme**

L'activité touristique représente selon David Bailleul dans son ouvrage intitulé "Le service public local du tourisme" une source de richesse considérable. Au plan international, le tourisme est devenu l'un des premiers secteurs exportateurs, avec l'énergie et les biens d'équipement. En effet les prévisions de l'OMT pour 2020 se situent aux alentours de 1,6 milliard, soit le double de la population touristique actuellement recensée. L'essoufflement de la société de consommation et la nécessité de préserver les ressources naturelles amène depuis quelques années à repenser la politique publique sous l'angle de développement durable lequel vise tout à la fois à contribuer à la croissance économique, au progrès social et à la protection de l'environnement. De nos jours les collectivités territoriales ont totalement pris la mesure de cet état de chose et c'est cela qui explique d'ailleurs la floraison depuis quelques années des offices du tourisme.

Un office du tourisme est un bureau qui a pour rôle de promouvoir le tourisme dans la région. Il propose des services, des dépliants de la région avec les différentes activités possibles, les différents sites touristiques. En d'autres termes c'est un service qu'on peut trouver dans chaque ville. Il permet de renseigner sur les diverses activités, que la ville propose pour les touristes. Il permet de connaître les expositions en cours, connaître les adresses pour se loger, manger...

Pour ce qui nous concerne ici, l'Office du Tourisme d'Abomey-Calavi servira de cadre institutionnel pour la valorisation du patrimoine culturel de toute la commune et la promotion de son potentiel touristique.

### **2.2.2. Mise en tourisme du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi : Clarification du concept**

La mise en tourisme du patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi est une approche de valorisation du potentiel du patrimoine naturel et culturel, et donc une définition du territoire touristique d'Abomey-Calavi. Elle s'apparente à un processus qui consiste, dans un premier temps à mettre en évidence et mieux évaluer les potentialités des ressources naturelles et culturelles dont regorge la commune; ensuite procéder à l'aménagement et à l'organisation de ces ressources pour en faire des pôles d'activités économiques, voire touristiques. De ce fait la valorisation touristique est un processus qui part de la disponibilité des biens et services touristiques pour aboutir à leur mise en consommation par les touristes. Dès lors, plusieurs étapes sont prévues pour concrétiser ce processus. La valorisation touristique induit différents types d'impacts sur l'environnement (économique, social et écologique); elle peut aussi être compromise ou non par le changement climatique.

La valorisation touristique d'un territoire s'apparente soit à la restauration d'offres touristiques existants mais dégradés, soit à l'aménagement des ressources (culturelles et naturelles) localisées sur un territoire pour en faire des offres touristiques consommables. L'une ou l'autre perception de la valorisation touristique

est interprétée comme le processus de mise en tourisme du territoire. La présente étude mettra beaucoup plus l'accent sur la perception relative à l'aménagement des ressources pour en faire des offres ou sites touristiques.

Localité	Patrimoine naturel ou culturel à forte potentiel touristique
Abomey-Calavi	Embarcadère ou station touristique et palais royal
Godomey	Agbodo et Avlékété Hônou
Akassato	Forêts sacrées Tanmantoun et Tchrandja
Hêvié	Forêts sacrées Vodoundja et Alênondja+palais royal
Houêto	Palais royal
Zinvié	Vallée du Siatunga
Kpannoun	Forêt sacrée Bahazoun

Tableau 3 : Elément du patrimoine à fort potentiel touristique

### 2.2.3. Les différentes étapes de mise en tourisme du patrimoine culturel

Cinq étapes essentielles nous permettront de mettre en tourisme le patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi. Elles peuvent être appliquées de la même manière à chacun des éléments (sélectionnés) du patrimoine naturel et culturel. Il s'agit des étapes ci-après :

**Étape 1 : Disposer de matières premières touristiques pour des offres touristiques.**

Le **tableau 1** (ci-dessus) présente, pour cette étude, le répertoire de matières premières à fort potentiel touristique pour une éventuelle mise en tourisme; il s'agit d'un préalable indispensable à la valorisation touristique. L'Etat central en collaboration avec les autorités locales (Maire et conseillers communaux) prennent l'initiative de la constitution du patrimoine touristique. Les biens et services touristiques sont alors rendus disponibles par l'aménagement de ces matières premières, surtout avec la collaboration d'autres acteurs tels les tours opérateurs et autres agences de voyages.

## **Étape 2: Améliorer l'attraction touristique**

Cette étape suppose l'accomplissement d'un certain nombre de tâches dont:

- l'accès facile au site touristique et l'actualisation de l'effort de salubrité et d'entretien permettant de disposer le long de l'itinéraire qui mène vers les sites des panneaux d'indication d'une part, d'autre part de disposer d'un patrimoine touristique en bon état condition première qui détermine la fréquentation ;

- l'amélioration de la qualité des prestations sur les sites : au-delà de la qualité intrinsèque des biens et services touristiques, seule une mise en valeur professionnelle et durable garantit l'attraction d'un public plus large et renouvelé. Un accueil véritablement professionnel (avec un personnel qui connaît mieux le site et qui est aussi capable d'orienter les touristes vers d'autres sites). Aussi, la satisfaction des touristes dépend-t-elle beaucoup des talents des guides, qui sont de véritables médiateurs du patrimoine, capables de s'adapter à des attentes diversifiées;

- le développement de l'animation culturelle et touristique : le manque d'animation est régulièrement cité comme l'une des raisons de la stagnation des fréquentations. Aussi un site déjà vu est de ce fait rarement revisité. L'organisation d'expositions et de spectacles vivants peut largement inverser cette image d'immobilisme et donner un souffle nouveau en termes de fréquentation.

## **Étape 3: Mise en réseau des sites.**

Les biens et services touristiques doivent être mis en réseau commercial pour plus d'informations et d'appréciations par les consommateurs. Cette étape suppose, la nécessité d'encourager la mise en réseau des fonctions commerciales des sites: les pôles touristiques et les pays d'accueil ont largement contribué à la collaboration de mise en réseau des différents sites. Cette action est d'autant plus impératif que les sites apparaissent nombreux et dispersés sur le territoire et que leur fréquentation est modeste. Dès lors, les fonctions commerciales, de réalisation d'études, de promotion, de communication pourraient plus souvent être mises en commun.

Il est possible que tous les sites ne puissent s'engager ou pas tout de suite, dans un programme de regroupement de moyens techniques et humains. Le développement des produits touristiques associant quelques paramètres pourraient être une première étape de mise en réseau des sites. Cela répondrait déjà en partie à l'attente du public, notamment étrangers, de circuits et de séjour << clés en main >>.

#### **Étape 4 : Adaptation au mieux la formation des professionnels.**

En raison de la variété des biens et services touristiques et donc la variété des métiers, la compétence spécialisée des ressources humaines reste et demeure un atout capital de la valorisation des espaces touristiques. Au-delà des qualifications professionnelles disponibles, il est à envisager leur adaptation au travers d'une vaste politique formation continue.

#### **Étape 5 : Promotion des sites**

Cette étape prend en compte plusieurs points à savoir:

- la demande de classement de certains sites à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription d'un site sur cette liste le conforterait, notamment, vis-à-vis des médias internationaux; elle faciliterait aussi la mobilisation des financements publics et privés destinés à mener de grands projets de préservation et de mise en valeur du site;
- la réflexion continue sur un aménagement touristique adéquat et équilibré: en tant que pôle de tourisme économique, l'industrie touristique doit pouvoir diversifier ses produits et les rendre plus compétitifs sur le marché de consommation. C'est le cas à Abomey-Calavi qui aura impérativement besoin de ressources humaines qualifiées en communication touristique pour faire plus de visibilité sur d'éventuelles offres touristiques et stimuler leur consommation;
- le renforcement de la coopération entre les organismes de la promotion touristique car il n'est pas rare d'observer que les professionnels du tourisme ne fassent pas tout à fait la distinction entre le rôle respectif des offices de tourisme, des collectivités

territoriales et de l'administration de l'Etat. La réalisation d'une brochure commune expliquant leurs domaines respectifs de compétence pourrait pallier ce handicap;

- l'amélioration de la qualité de l'information sur les produits touristiques: l'information qu'elle soit en amont pour attirer les touristes, et sur place pour les orienter, revêt une grande importance. Déjà des médias et autres structures spécialisées facilitent la conception et la diffusion de messages publicitaires. Désormais, les nouvelles technologies de l'information ouvrent des canaux nouveaux (e- tourisme), notamment vis-à-vis des touristes étrangers.

Par rapport à ces étapes de mise en tourisme, nous constatons qu'il y a d'énormes contraintes et des limites aux observations faites sur le terrain. Au nombre des constats et parallèlement aux étapes ci- dessus mentionnées on note:

- 1- un (01) grand nombre de sites et attraits culturels et naturels, quelques infrastructures touristiques (maquis, bars restaurants, hôtels boîtes de nuit, embarcadère, forêts sacrées, musées, palais royaux etc.) ce qui indiscutablement est une force
- 2- les sites à quelques exceptions près sont insalubres du fait de la précarité des voies d'accès inaccessibles en temps de pluie. Les sites sont inanimés. Tout cela constitue des faiblesses énormes pour la mise en valeur des sites et au même moment des pertes d'opportunités financières pour la mairie et les populations environnantes.

## **CHAPITRE III : DEMARCHES METHODOLOGIQUES**

### **3.1. Les outils de prospection : Entretiens**

Ce projet exige de nous une approche scientifique et c'est cela qui justement nous a obligé à réaliser une série d'entretiens avec certaines personnalités dont l'apport nous est apparu extrêmement important. Au total, nous avons eu à interroger des élus locaux et communaux de la commune d'Abomey-Calavi, des hauts cadres de l'administration de la mairie d'Abomey-Calavi, des gestionnaires du patrimoine culturel, des cadres de la Direction du Développement et de la Promotion du Tourisme, des cadres de la DPET, un historien de l'art, des Chefs d'arrondissement, le Maire, le Préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral, des sages et Têtes couronnées de la commune d'Abomey-Calavi. De ces entretiens, il ressort globalement dans un premier temps que la quasi totalité des personnalités interviewées savent ce que c'est qu'un office du tourisme, son importance et son utilité pour la commune d'Abomey-Calavi. À la question de savoir, si elles souhaitent que la mairie d'Abomey-Calavi crée un office de tourisme Elles ont toutes sans exception aucune répondu par l'affirmative, et sont aussi prêtes à payer les services d'un tel office. Aussi, reconnaissent-elles dans un second temps, que la création d'un office du tourisme d'Abomey-Calavi aura un impact positif sur la commune aux plans éducatif, social, culturel, économique, touristique et donnera un rayonnement international à la commune.

À la question, enfin, de savoir: quel patrimoine culturel de la commune d'Abomey-Calavi auraient-ils souhaité voir mis en tourisme, Il faut avouer que les réponses varient d'une personnalité à une autre compte tenu du choix porté par chacun sur tel ou tel autre patrimoine culturel ou site touristique de la commune. Certaines personnalités ont porté leur choix sur les palais royaux et les forêts sacrées, alors que d'autres ont préféré des sites touristiques tels que la Vallée de Sitatunga, l'Embarcadère d'Abomey-Calavi et la Cité Lacustre de Ganvié. Rares sont les personnalités qui ont pensé au patrimoine culturel immatériel que sont : les arts du spectacle par exemple, les chants, les danses, les festivals, les spectacles festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Par ailleurs, nous avons eu

L'opportunité de beaucoup échanger avec certaines sommités du monde du patrimoine culturel, du tourisme, et de l'art plastique. Elles ont nom: Richard SOGAN , actuel Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin , Didier HOUENOUEDE , professeur d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines actuellement Conseiller Technique à la Culture du ministre de la culture de l'Alphabétisation, de l'artisanat et du tourisme , DEGBEY Casimir actuellement Directeur Départemental Mono-Couffo de la culture , de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme qui tous trois , nous ont très tôt aider à dissiper les points d'ombre qui entouraient le projet. Nous ne saurions oublier Monsieur Gilles YEKPON, enseignant à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature qui a d'ailleurs encadré ce travail. Grâce à sa riche carrière dans le domaine du patrimoine, il nous a guidés tout au long de ce travail qu'il a apprécié dans toute son entièreté. Il nous a guidés dans la mise en forme de ce projet. Les divers entretiens que nous avons eu avec les Rois et Têtes couronnées de Houêto, de Hêvié, Monsieur Akplogan Albert KINSICLOUNON <sup>4</sup>, ministre à la cour du roi de Calavi, Trésor humain vivant détenteur incontesté et incontestable de l'histoire de "Agbomey- Kadofi " nous ont permis de pénétrer et d'avoir une vue beaucoup plus claire et approfondie du très riche et séculaire patrimoine culturel immatériel de la commune d'Abomey-Calavi. NB : Besoin d'harmonisation de l'ordre des nom et prénoms et non l'usage des 2. De préférence, mettre dans l'ordre, Prénoms et Nom. Voir partie en rouge ci-avant La dernière catégorie de personnalités que nous avons rencontrées fut celle des consommateurs eux-mêmes c'est à dire les touristes que nous avons pu écouter à la station touristique d'Abomey- Calavi. Tous de nationalité française, ils sont globalement émerveillés par ce qu'ils ont vu à Ganvié, cependant, ils regrettent l'inexistence d'une institution touristique capable de leur proposer sur terre ferme à Abomey-Calavi d'autres sites touristiques pouvant leur permettre de découvrir le patrimoine culturel de cette ville qu'on leur a présentée comme étant la deuxième ville la plus peuplée du Bénin après Cotonou.

<sup>4</sup> Akplogan Albert KINSICLOUNON, est Grand Dignitaire et Ministre à la cour du Roi d'Abomey-Calavi, il est un véritable Trésor humain vivant, détenteur de l'histoire du Royaume d'Abomey-Calavi.

C'est le lieu de signaler que ces desiderata s'inscrivent parfaitement dans la dynamique de notre étude et est indubitablement l'une des raisons fondamentales qui nous ont poussés à nous investir dans la présente recherche.

### **3.2. Les visites de terrain**

Pour valider certaines données théoriques, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de visiter quelques institutions et sites privés à caractère historique et touristique susceptibles de témoigner et de justifier du bien fondé et de la raison d'être du projet de mise en tourisme du patrimoine culturel d'Abomey-Calavi à travers la création d'un office du tourisme pour la commune. À Abomey, nous sommes allés voir le site des Palais Royaux, seul et unique bien du patrimoine culturel matériel que notre pays a réussi à inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Office du Tourisme d'Abomey et région, et y avons aussi assisté au festival du Danxomey. À Ouidah, nous avons visité le musée d'histoire de Ouidah qu'abrite l'ancien Fort Portugais, la Place du Non-Retour, Zomanyi, l'Office du Tourisme de la ville, la Basilique, le Temple des pythons sans oublier les festivals "Agogo", "Quintessence" et "Kaléta" auxquels nous avons participé au même moment que des centaines de touristes venus des quatre coins du monde pour nourrir leur curiosité. Aussi, n'avons-nous pas le droit de passer sous silence le "Musée Parc Touristique Placide AZADE <sup>5</sup> "de Hêvié, " Les Collections ORICHA" qui font plus de deux mille objets d'art du collectionneur et ancien Ambassadeur du Bénin près le Japon Monsieur Bantolé YABA <sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Placide AZADE, ancien 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Abomey-Calavi actuellement Préfet de l'Atlantique et du Littoral, il est un grand adorateur de la culture de Hêvié et de son Bénin natal.

<sup>6</sup> Bantolé YABA, ancien Ambassadeur du Bénin près le Japon, il est originaire du Département du Zou Colline. Il est tout simplement un grand homme de la culture africaine ne serait-ce qu'à voir l'immensité et la densité des milliers d'objets qu'il a chez lui.

Ces institutions "muséales" étant pratiquement les deux que nous avons pu repérer sur tout le territoire de la commune d'Abomey-Calavi méritent que nous nous y attardions un tant soit peu.

#### **- Le Musée Parc Touristique Placide AZANDÉ**

Il couvre une superficie de près de dix hectares de verdure exploitée, un jardin, des plantes de plus de mille arbres fruitiers et divers: manguiers, avocats, tecks, eucalyptus, acacias, etc. Il présente en plein air plus de trois cent cinquante monuments, statues fresques, bas-reliefs, un musée de verdure des religions traditionnelles, un musée des poteries artisanales, une salle de réunion de cent vingt places, une galerie d'art et de peinture, une bonne dizaine de bungalows et de chambres etc.

#### **- Les Collections ORICHA**

Les Collections ORICHA se situent dans l'arrondissement central d'Abomey-Calavi plus précisément dans la Zopa quartier Sêmin. Les objets précieux sont exposés dans trois appartements de plus de vingt mètres carré chacun. Ceux qui peuvent résister aux intempéries sont exposés en plein air dans une cour très vaste. Contre le mur de la clôture-sud, long de plus cinquante mètres, le visiteur est accueilli par de très beaux bas-reliefs à l'instar des " Adjalala" des palais royaux d'Abomey. Malheureusement toute cette merveille culturelle qui comporte des objets d'art d'origine asiatique, sud-américaine, européenne, africaine et surtout typiquement béninoise n'est pas répertoriée encore moins inventoriée mis à part la bibliothèque qui serait récemment inventoriée et répertoriée par les étudiants stagiaires de l'ENAM. Au nombre des visites de terrain que nous avons eues à effectuer dans la commune d'Abomey-Calavi se trouvent également le "Agbodo"qui est un site archéologique souterrain situé dans l'arrondissement de Godomey et plus précisément dans la quartier "Togoudo", le "Avlékété- Hônou" qui est le couvent du Vodoun "Avlékété", divinité du tout premier occupant de Godomey le roi HLA HOSSOU AHO.



Collection ambassadeur YABA

### 3.3. Les outils bibliographiques

Pour écrire le projet, certaines documentations abordant la question de valorisation du patrimoine culturel ont été consultées. Cette étude a puisé les premiers éléments de sa conception dans la loi n° 2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin et la loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'Administration territoriale de la République du Bénin . Nous avons privilégié les ouvrages traitant à la fois du patrimoine culturel et de sa mise en tourisme dans les collectivités territoriales. Il ressort de toutes ces consultations que les gestionnaires du patrimoine culturel ont le devoir d'œuvrer, primo pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel et

secundo de veiller à ce que chaque collectivité locale intègre à son plan de développement communal (PDC) la valorisation de son patrimoine culturel à travers une bonne politique de sa mise en tourisme. Et toute politique de valorisation et de mise en tourisme du patrimoine culturel de nos communes, doit de nos jours forcément passer par la création d'un office du tourisme au niveau communal. Il est vrai que la loi sur la décentralisation citée plus haut a prévu le transfert de certaines compétences dont celle relative au développement et à l'animation des potentialités touristiques aux mairies, mais comme l'a si bien dit WOLE Soyinka <sup>7</sup> prix Nobel de la Littérature << le tigre ne proclame pas sa tigritude, il bondit sur sa proie et la dévore>> **Le Lion et la Perle**. Et toutes les mairies en ont pris heureusement conscience aujourd'hui. Une autre phase de la recherche documentaire nous a conduit sur internet où il faut l'avouer nous avons pu réussir à avoir des ressources indispensables à la réussite de la présente étude. Ici, nous avons obtenu et exploité des articles scientifiques, des mémoires, des articles de presses spécialisées, des données statistiques, des rapports, des actes de colloques, et même des ouvrages.

### **3.4. Les acquis du stage**

Il est indiscutable que nous avons déjà, une connaissance panoramique du patrimoine culturel et de sa mise en tourisme ou de sa valorisation en particulier. Cependant, il faut avouer que notre stage nous a permis de confronter toutes ces connaissances que nous avons acquises des années durant de notre cursus aux réalités du terrain, d'une part pour ce qui concerne la gestion du patrimoine à proprement parler à la DPC et d'autre part la mise en place des directions techniques prévues par la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin à la mairie d'Abomey-Calavi.

<sup>7</sup> WOLE Soyinka, est un grand écrivain Nigérian né à Abéokuta le 13 juillet 1934, 1<sup>er</sup> auteur africain noir lauréat du prix Nobel de littérature qu'il obtient en 1986.

À la Direction du Patrimoine Culturel (DPC), (située à Guincomin, un des vieux quartiers de Cotonou dans un édifice privé loué par le Trésor Public) notre séjour nous a permis de nous rendre compte que l'Etat béninois à travers le ministère en charge de la culture n'a pas encore pris conscience de la place que devrait occuper le Patrimoine dans le développement économique de notre pays. Sinon comment comprendre que sur un budget de plus de cinq milliards de francs CFA l'on n'a octroyé que quinze millions FCFA à la DPC ? (cf. Budget MCAAT exercice 2013). Ridicule n'est-ce pas! À la mairie d'Abomey-Calavi, notre passage nous a permis de nous rendre compte que le plan de développement de la commune (PDC) et la monographie de ladite ville ont chacun en ce qui le concerne signalé la nécessité et l'urgence de développer et de promouvoir les activités génératrices de revenus et pourvoyeuses d'emplois. Malheureusement à ce jour rien n'y fit et pire rien ne laisse présager d'une prise de conscience de la situation. En outre, grâce à ce stage nous avons pu avoir des contacts utiles aussi bien à la DPC qu'à la Mairie d'Abomey-Calavi pour notre mémoire et notre projet professionnel. Aussi les rencontres avec les professionnels nous ont permis de nous imprégner de leurs difficultés.

### **3.5. Les difficultés rencontrées**

Dans le processus de réalisation du présent travail nous avons été surtout, (c'est le lieu et le moment de le dire) confronté à l'inexistence de documents et d'informations écrits sur le patrimoine culturel matériel et immatériel de la commune d'Abomey-Calavi. Il en est de même pour les différents sites archéologiques de la commune si bien que nous nous sommes retrouvés dans l'obligation à un moment donné de visiter tous les sites avec l'impraticabilité que nous connaissons aux voies d'accès chez nous au Bénin. À tout cela s'ajoute le temps relativement très court dont nous disposons pour la réalisation de ce travail.

## CHAPITRE IV : PROJET DE CREATION DE L'OFFICE DU TOURISME D'ABOMEY-CALAVI: OTA-C

### 4.1. Description du projet

#### 4.1.1 Titre du projet : Création et mise en services de l'Office de Tourisme d'Abomey-Calavi (OTA-c)

Promoteur du projet : Mairie d'Abomey-Calavi (avec la coordination de Concepteur du présent projet, en la personne de Monsieur Salomon ODJO)

#### 4.1.2. Contexte et justifications

A l'étape actuelle, et en attendant, à moyen terme la viabilisation, l'aménagement et la création de complexes hôteliers suffisants, **le tissu économique et hôtelier d'Abomey-Calavi ne permet pas de développer un tourisme de masse** ou de grande capacité. Le patrimoine local, matériel (bâties, sites, "terroirs villageois".....) et immatériel (arts vivants, danses et musiques sacrées, fêtes ...) constitue le produit touristique essentiel mais il est encore vulnérable, mal géré et menacé de destruction, dénaturation et déperdition.

Ainsi, la politique de **mise en valeur touristique de la Commune doit reposer sur une approche solidaire** à travers laquelle les communautés d'accueil, les prestations de services locaux et les organismes de vente des produits touristiques respectent :

- un travail de partenariat sur le long terme
- une contractualisation concertée sur les projets de développement touristique (contrats de prestations de services respectant les droits sociaux fondamentaux)
- une négociation équitable des prix de prestations
- un réinvestissement des bénéfices des organismes de promotion et de vente dans des actions de développement local et de préservation du patrimoine
- une information de qualité du touriste.

Dans cette perspective la **création d'un Office du Tourisme est nécessaire pour, une promotion de qualité et une "commercialisation équitable" du "produit Abomey-Calavi"**.

La création de l'Office est indispensable pour que la Commune puisse bénéficier des retombées des activités touristiques qui se développent progressivement et, pour réguler et organiser leur flux afin d'asseoir et de renforcer un tourisme durable et des prestations de qualité.

<b>P 1.4 : Valorisation du potentiel touristique</b>	Identifier et sécuriser les zones d'aménagement touristique	25 000
	Elaborer un répertoire des sites touristiques	5 000
	Monter le dossier de valorisation des sites touristiques	2 000
	Négocier avec le secteur privé l'aménagement de l'embarcadère de Ganvié et les berges voisines	40 000
	Aménager les différents sites touristiques répertoriés	200 000
	<b>TOTAL P1.4</b>	<b>272 000</b>

Le tableau 4 : Projets et programmes de développement du PDC d'Abomey-Calavi Quinquennat 2012-2016 dans son volet Programme 1 : Renforcement des bases de l'économie locale est très illustratif

### 4.1.3. Objectifs

Cet Office doit disposer des compétences reconnues aux Offices de tourisme en général, notamment :

- l'accueil et l'information des touristes
- la promotion touristique de la Commune en cohérence avec la Politique nationale de Développement du Tourisme au Bénin
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local le renforcement des capacités des divers acteurs locaux et la sensibilisation des communautés de la Commune

Le Conseil Communal peut confier à l'Office du Tourisme tout ou partie de :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la Commune et des programmes de développement touristique
- l'élaboration des produits touristiques
- l'exploitation de certaines installations culturelles, touristiques ou de loisirs, l'organisation de foires, manifestations artistiques et culturelles, expositions diverses ...

L'Office peut également être consulté sur des projets d'équipement collectifs, touristiques et être autorisé à commercialiser des services touristiques, en partenariat avec les Tours opérateurs, les agences de voyages, les réceptifs hôteliers et les Maisons d'Hôtes, les divers gestionnaires de sites naturels et culturels, de musées, de "terroirs villageois"...

L'Office jouit d'une autonomie de gestion effective, d'un budget autonome et d'un organe de direction propre définis par son statut.

Pour cela, il est proposé de créer un **Office du Tourisme avec un statut de régie doté d'une autonomie financière** pour son fonctionnement.

#### 4.1.4. Résultats attendus

Pour jouer pleinement son rôle, l'Office doit être appuyé par un ensemble d'activités et de prestations de qualité.

➤ **Une Offre diversifiée d'hébergement, de restauration et d'animation** à travers

- l'amélioration des services et des prestations des réceptifs hôteliers et d'accueil des touristes existants ;
- la création de chambres d'hôtes dans des bâtiments anciens ou historiques restaurés ;
- le renforcement des capacités du personnel hôtelier d'accueil, de gestion et de marketing, ainsi que des guides, animateurs et gestionnaires des sites.

➤ **Un artisanat de qualité** par

- La revalorisation et l'amélioration des technologies artisanales existantes (tissage, vannerie, pyrogravure, ferronnerie, broderie, et ébénisterie, perlage ..... ) et des métiers du patrimoine;
- **La création d'une "Maison de l'Artisanat"** pour promouvoir une production de qualité avec un label protégé et former ou renforcer les capacités des jeunes artisans locaux avec le concours des maîtres – artisans et les échanges de technologies / artisans au niveau de la sous – région (Mali, Burkina – Faso, Ghana, Nigeria) ;
- **L'organisation périodique d'expositions** promotionnelles et d'expositions – ventes au niveau de la "Maison de l'Artisanat" et d'autres lieux culturels de la ville.

- **La création d'un corps de guides spécialisés autonomes** (histoire, religion, environnement ....) professionnels bénéficiant de recyclages ou formations périodiques qui collaborent avec l'Office sur la base de prestations négociées.
- Un **calendrier d'activités attractif** basé sur la revitalisation et la **valorisation du patrimoine festif intangible** : cérémonies d'initiation, "sorties d'initiés vodoun", manifestations d'Egun, Gèlèdè, etc., et des **festivals** de chants, musiques et danses sacrées, arts vivants, arts plastiques.....
- **Une politique de formation et de sensibilisation des acteurs et des parties prenantes** : guides spécialisées et agréés par l'Office, responsables et gestionnaires de sites patrimoniaux publics et privés, artisans, artistes .....

## 4.2. Activités et plan de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'Office comporte :

### 4.2.1. Création juridique de l'Office

Le Conseil Communal doit créer et adopter les Statuts et le Règlement Général de l'Office.

- a) **Réhabilitation et Aménagement d'un bâtiment** qui doit abriter les services de l'Office comportent :
  - Les études architecturales ;
  - L'élaboration de l'appel d'offres, la sélection, le dépouillement et l'attribution de marché par un Comité technique désigné par le Maire ;
  - Les travaux de réfection du bâtiment central et des annexes ;
  - La réception provisoire du bâtiment rénové, l'équipement technique et l'aménagement des bureaux et lieux d'accueil et d'exposition.
- b) **Recrutement du Directeur** sur un appel à candidature (Mairie assistée par l'administration en charge du Tourisme et autres compétences identifiées par le Conseil Communal) et de **l'équipe de techniciens et du personnel d'appui** ;

- c) **Formation et recyclage des guides agréés** et du personnel d'accueil et d'animation, ainsi que des **principaux gestionnaires de sites** culturels et naturels de la Commune.
- d) **Sensibilisation des Communautés locales, des hôteliers et gestionnaires de sites.**
- e) **Création d'un fichier sélectif des hôtels et des sites, avec une catégorisation des réceptifs** en collaboration avec l'administration et structures professionnelles en charge du tourisme.

#### **4.2.2. Actions de promotion**

##### **a) Niveau national**

- Création d'un site WEB sur le produit "Abomey-Calavi Tourisme" avec un dispositif de réservation sur la base des fichiers des hôtels et des sites;
- Elaboration d'un plan de communication par l'Office avec le concours des Agences de voyages, des voyagistes ;
- Edition de dépliants, de plaquettes et d'affiches ;
- Commercialisation du "Produit Calavi" sur le marché national avec la contribution des Agences de voyages et des associations professionnelles.

##### **b) Niveau sous – régional et international**

- Mise au point de circuits inter-Etats (Calavi / Lomé / Accra – Calavi / Abomey / Niamey ou Ouagadougou) ;
- Elaboration d'un calendrier de manifestations et événements culturels / touristiques ;
- Edition d'un manuel de vente ;
- Réalisation de publi-reportages et publicité touristique sur les médias spécialisés ;

- Organisation de voyages de prospection dans la sous-région (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Burkina – Faso et Niger), en Europe (France, Allemagne) aux USA et au Brésil ;

Création d'antennes en partenariat avec les agences de voyages sous-régionales et européennes.

**Tableau 5 : Récapitulatif du programme d'actions pour la création et le fonctionnement de l'Office du Tourisme de la Commune de Calavi**

Actions / Activités	Tâches	Durée	Acteurs et parties prenantes	Observations
<b>1 – Création de l'Office du Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Adoption des statuts</li> <li>* Recrutement du Directeur et du personnel (appel à candidature et sélection)</li> <li>* Installation provisoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 mois</li> <li>3 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil Communal</li> <li>Conseil Communal et Administration Nationale du Tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager possibilité de stages internationaux ou en partenariat avec les villes jumelles de calavi</li> </ul>
<b>2 – Réhabilitation et aménagement d'un bâtiment ancien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Etudes architecturales</li> <li>* Elaboration appel d'offres</li> <li>* Dépouillement et attribution du marché</li> <li>*Travaux de restauration du bâtiment et annexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>9 mois</li> <li>12 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mairie et Cabinet d'architecture – restaurateur et Entrepreneur de BTP</li> </ul>	

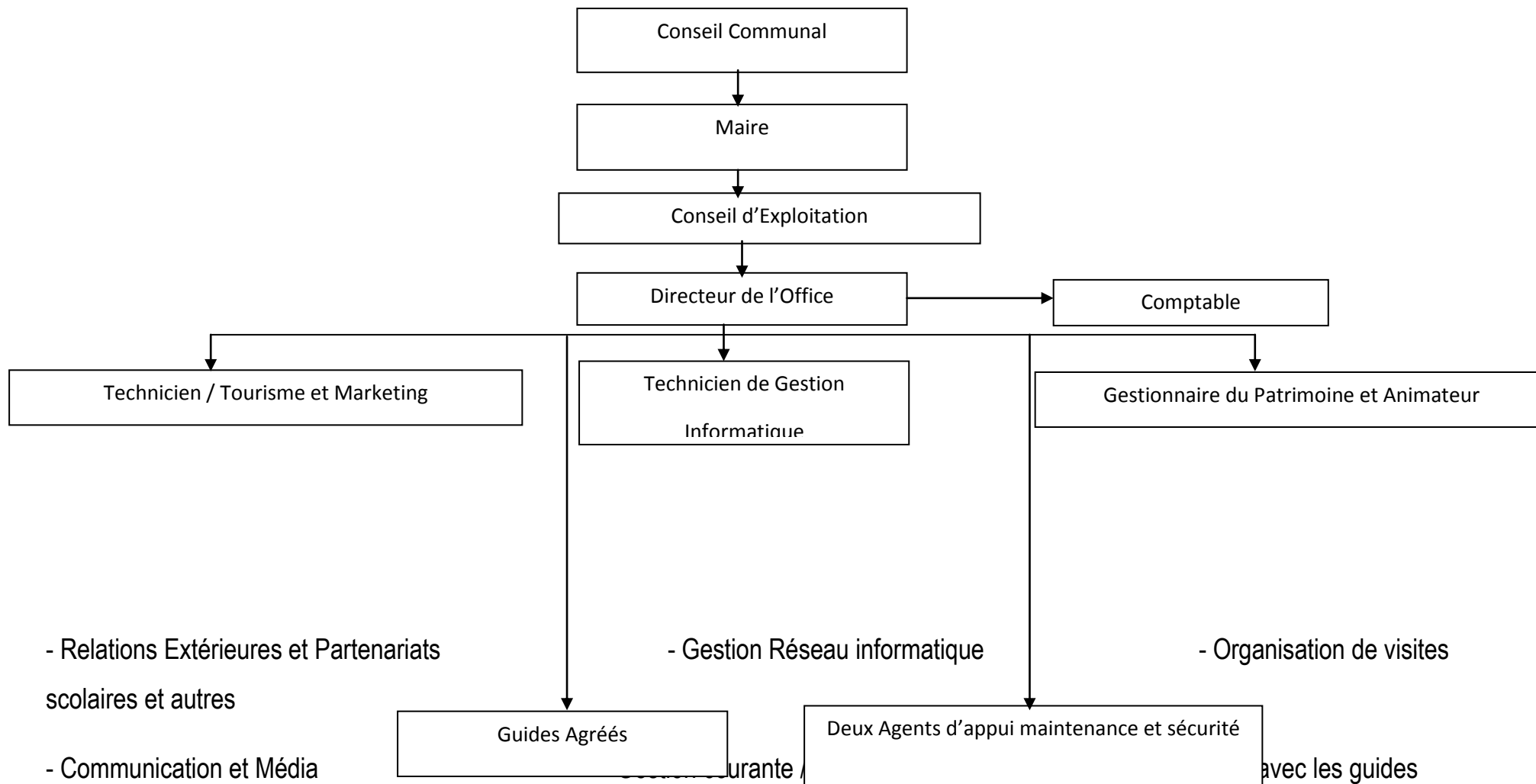
	*Réception provisoire  * Réception définitive			
<b>3 – Equipement de l'Office et installation</b>	* Achat matériel de bureau et autres  *Acquisition matériel technique (informatique)  * Matériel logistique	2 mois	Mairie et Office	
<b>4 – Sensibilisation de Communautés locales et Hôteliers et gestionnaires de sites</b>	* Meeting de quartier / village  * Emission / radio  * Rencontres – ateliers avec gestionnaires Hôtel et sites artisans		* Office et Mairie  * Comité des propriétaires de sites  * Associations professionnelles  * Radios de proximité	
<b>5 – Formation et recyclage des guides et personnels accueil / Animation gestion de sites</b>	*Recyclage des guides agréés  * Formation personnel d'accueil hôtels et Sites	15 j x 2  15 j x 2	Office et Direction Patrimoine national / MCAAT  Office et Direction Tourisme et Hôtellerie / MCAAT et Associations	Recrutement d'un cabinet spécialisé, souhaité

	<p>*Formation personnel hôtelier / gestion</p> <p>* Formation gestionnaires de sites</p>	<p>15 j x 2</p> <p>15 j x 2</p>	<p>professionnelles</p> <p>Office Patrimoine national et partenaires</p>	
<p><b>6 – Création d'un fichier hôtels / sites</b></p>	<p>* Sélection des sites / voir inventaire</p> <p>*Inventaire / catégorisation des hôtels</p>		<p>Office Administration en charge du patrimoine</p> <p>Office Administration en charge du Tourisme</p>	<p>Recrutement d'un cabinet spécialisé souhaité</p>
<p><b>7 – Activités et Actions de promotion du produit "Calavi - Tourisme"</b></p> <p><b>7.1 – Niveau national</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Création site WEB avec dispositif de réservation (hôtels et circuits visites de sites)</li> <li>● Elaboration d'un plan de communication</li> <li>● Edition de dépliants, et affiches</li> <li>● Commercialisation du "produit <b>Abomey-Calavi</b>" sur le marché national</li> <li>● Mise au point des circuits inter – états</li> </ul>	<p>2 mois</p>	<p>* Office et Hôtels et gestionnaires de sites et Agences de voyages</p> <p>* Office et Agence de voyages</p> <p>* Office et Agence de voyages</p> <p>* Office et Agence de voyages</p> <p>Associations professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Offices et professionnels et Agences de voyage sous-</li> </ul>	<p>Envisager partenariat avec Office de Tourisme européens et sous-régionaux (Ghana – Togo – Sénégal – Burkina - Faso)</p>

<p><b>7.2 – Niveau sous-régional et International</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration calendriers de manifestations</li> <li>• Publi-reportages et publicité touristique (médias spécialisés)</li>   <li>• Manuel de vente</li>   <li>• Voyages de prospection</li>   <li>• Création d'antennes en partenariat avec agences européennes</li> </ul>		<p>régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices et gestionnaires de sites</li>   <li>• Médias et radios Presse spécialisées Office</li>   <li>• Office et agences et Tours Opérateurs</li>   <li>• Office et Agences de voyage</li> <li>• Office et agences /Tours Opérateurs Europe et USA et Brésil</li> </ul>	
---	---	--	---	--

## ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNE D'Abomey- CALAVI

(Etablissement Communal)



- Promotion et Vente de produits touristiques
- Accueil Public/vente
- Formation des guides / agents hôteliers
- Recherche de sponsoring
- Tourisme infos (mise à jour du site WEB)
- gestionnaires de sites
- Création de circuits de visite
- Organisation et Gestion fichier
- Expositions
- Relations avec agences de voyages et
- détenteurs de sites et biens culturels
- acteurs touristiques et Tours opérateurs

### Chronogramme de création et de mise en œuvre de l'Office du tourisme

Activités	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>1 – Création de l'Office</b>												
1.1 – Adoption des statuts		—————										
1.2 – Recrutement Directeur / personnel				—————								
1.3 – Installation provisoire												
<b>2 – Réhabilitation / Aménagement du bâtiment / Siège de l'Office</b>	—————											
<b>3 – Elaboration du Budget de l'Office</b>			—————									
<b>4 – Equipement de l'Office</b>												
4.1 – Acquisition matériel mobilier						—————	—————					

4.2 – Achat matériel informatique et logistique													
<b>5 – Sensibilisation</b>			<hr/>										
5.1 – Communautés locales			<hr/>										
5.2 – Hôteliers et gestionnaires de sites													
<b>6 – Formation et recyclage</b>							<u>Guides</u> agréés		<u>Pers</u> hôtelier	<u>Gestionnaires</u> site			
<b>7 – Création d'un site WEB</b>							<hr/>						
<b>8 – Plan de communication</b>							<hr/>						
<b>9 – Publication dépliants et actions de Promotion</b>							<hr/>						

### 4.3. Financement du projet

Le Budget de l'Office comprend :

#### 4.3.1. Budget d'Equipement de l'Office du Tourisme

Nature de l'Equipement	Coût de l'Equipement F CFA
<b>1- Equipement mobilier</b>	
1.1 – Equipement bureau Directeur	1.500.000
1.2 – Equipement bureau 3 et technicien Comptable	4.000.000
1.3 – Equipement hall d'accueil	2.000.000
1.4 – Equipement salle de réunion	2.000.000
1.5 – Equipement unité documentaire	2.000.000
<b>Total 1</b>	<b>11.500.000</b>
<b>2 – Equipement technique et informatique</b>	
2.1 – 2 Ordinateurs portables	2.000.000
2.2 – 3 Ordinateurs et accessoires	3.750.000
2.3 – 2 Imprimantes laser	1.000.000
2.4 – 1 Photocopieur laser	900.000
2.5 – 1 Appareil Fax	400.000
2.6 – Documentation diverse	1.500.000
<b>Total 2</b>	<b>9.550.000</b>
<b>3 – Equipement logistique</b>	
3.1 – Achat d'un véhicule léger	6.000.000
3.2 – Achat de 3 motos	2.700.000
<b>Total 3</b>	<b>8.700.000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29.750.000</b>

**4.3.2. Budget annuel de fonctionnement de l'Office du Tourisme**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant des dépenses</b>	<b>Total</b>
<b>1 – Charges salariales</b>		
1.1 – Salaire du Directeur	3.600.000	
1.2 – Salaires 3 techniciens et Comptable	9.600.000	
1.3 – Salaires personnel d'appui (2)	1.080.000	
1.1 –Allocations / accessoires et divers (20%)	1.428.000	<b>15.708.000</b>
<b>2 – Charges entretien et maintenance</b>		
2.1 – Maintenance bâtiment	3.000.000	
2.2 – Maintenance équipe technicien et informatique	1.200.000	
2.3 – Véhicules et engins	2.400.000	<b>6.600.000</b>
<b>3 – Charges de fonctionnement</b>		
3.1 – Matériel de bureau	1.800.000	
3.2 – Consommables divers	2.400.000	
3.3 – Produits d'entretien	1.200.000	<b>5.400.000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27.708.000</b>	

**3.5.3 – Budget annuel d'activités de l'Office du Tourisme (en F CFA)**

Nature des activités	Coût / activités	Total
<b>1 – Création de l'Office</b>	PM	-
<b>2 – Réhabilitation du bâtiment</b>	PM	
<b>3 – Action de sensibilisation (médias, rencontres, .....)</b>	5.000.000	<b>5.000.000</b>
<b>4 – Formation et recyclage</b>		
4.1 – Guide agréés	4.800.000	
4.2 – Personnel hôtelier	4.800.000	
4.3 – Gestionnaires de sites	4.800.000	<b>14.400.000</b>
<b>5 – Création d'un site WEB</b>	1.500.000	<b>1.500.000</b>
<b>6 – Catégorisation des réceptifs hôteliers et restauration</b>	3.000.000	<b>3.000.000</b>
<b>7 – Edition de dépliants, affiches et plaquettes</b>	8.000.000	<b>8.000.000</b>
<b>8 – Publi-reportages et publicité / médias spécialisés</b>	4.000.000	<b>4.000.000</b>
<b>9 – Voyages de prospection</b>		
9.1 – Sous – région (3) (Ghana, Togo)	5.000.000	
9.2 – Europe (2)	10.000.000	<b>15.000.000</b>
<b>10 – Commercialisation du “Produit Calavi”</b>	5.000.000	<b>5.000.000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55.400.000</b>

Pour renforcer le budget de l'Office et financer les actions de promotion, outre les subventions et appuis qu'elle pourrait mobiliser, la Commune de Calavi doit, à moyen terme, envisager de percevoir :

- **Une taxe de séjour** sur chaque hébergement hôtelier à titre onéreux car elle doit viabiliser, assainir et entretenir régulièrement les voies d'accès aux réceptifs hôteliers et aux différents sites culturels et touristiques. Le taux actuel perçu sur les nuitées de 1000 FCFA. Une ponction de 10 à 20% pourrait être réservée à la Mairie.
- **Une taxe communale** sur les sites et lieux historiques qui sont visités, à titre onéreux, par les touristes nationaux et étrangers. Cela suppose une négociation progressive avec les propriétaires de sites privés, communautaires et publics. L'Office du Tourisme qui sera créé par la Mairie pourra proposer des Pass à entrées multiples pour éviter aux touristes de payer à différents lieux et permettra à la Mairie de prélever une taxe de développement local qui est fixée entre 10 et 20% par la loi des finances.
- **Une taxe de publicité foncière** si des sites de Calavi comme Ganvié est classée comme "Station touristique" et surtout lorsqu'il sera classée sur la liste du Patrimoine Mondial / UNESCO.

## CONCLUSION

Deuxième commune la plus peuplée du Bénin après celle de Cotonou, Abomey-Calavi dispose d'un nombre impressionnant d'attraits touristiques qui s'étendent de l'océan atlantique (plage de Togbin) jusqu'à la jetée du lac Nokoué qui sert de cordon ombilical entre elle et la commune sœur de Sô-Ava. Bastion du polythéisme et du monothéisme aux rites et chants très riches et diversifiés, Abomey-Calavi abrite également quelques uns des plus grands et plus célèbres ensembles artistiques et culturels en vogue aujourd'hui et qui font la fierté de notre pays aussi bien au plan national qu'international. Il s'agit par exemple **des Super- Anges Houindo Nanboua** de **Koffi Adolphe ALADÉ**, **des As du Bénin Kanlintétémandou** de **Stanislas DEGBO**, de **la Compagnie Sêmeko-Wobaho** et de l'**Ensemble Artistique et Culturel (EAC) de l'Université d'Abomey-Calavi**. Aussi du fait de son caractère cosmopolite Abomey -Calavi compte aujourd'hui dans son répertoire pratiquement toutes les valeurs culturelles et culturelles du Nord, du Centre et du Sud du Bénin , du **Téké** jusqu'aux cultes **Oro** en passant par les masques **Égungun**, **Guêlédê** sans oublier les rythmes très dansants que sont le **Tchingounmin**, le **Goumbé** , le **Toba-hanyé**, le **Zinli** etc. Comme nous pouvons le constater, du début jusqu'à la fin de cette étude. Abomey-Calavi est tributaire d'un patrimoine capable de faire rêver plus d'un, mais qui malheureusement n'apporte rien en terme de valeur ajoutée au budget de la commune parce que ce riche patrimoine n'est par valorisé à travers une politique de mise en tourisme. En un mot cet héritage ancestral ne profite pas aux milliers de citoyens que compte la commune surtout pas à sa jeunesse. Pour cerner le contour du sujet, les enseignements que nous avons reçus à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de l'Université d'Abomey-Calavi nous ont été d'un grand apport. Les multiples entretiens avec les responsables à divers niveaux à la Mairie d'Abomey-Calavi , les sages , notables , Têtes couronnées et professionnels du patrimoine et du tourisme nous ont aussi beaucoup facilité la tâche . Les connaissances acquises au cours de notre stage professionnel et surtout les conseils et observations de notre Directeur de mémoire, ont été d'un atout précieux dans la rédaction de ce projet. Étant entendu que la conception de ce projet n'est pas

commandée par une institution de la place fut-elle gouvernementale, publique ou privée, régionale ou internationale, nous nous ferons le devoir de transmettre le document final au Maire de la commune d'Abomey-Calavi qui à son tour se chargera de le présenter au conseil communal, en vue de son adoption et de sa réalisation au grand bonheur des citoyens et contribuables de la commune d'Abomey-Calavi. Et c'aurait été ainsi notre modeste contribution à l'édification de notre label commun qu'est la commune d'Abomey-Calavi.

L'OTA-C est créé, pour servir d'espace de mise en valeur et de diffusion du patrimoine de la commune au grand public. Il servira aussi d'espace d'information et de présentation des potentialités touristiques et des richesses de toute la commune d'Abomey-Calavi et environs. <<**LÀ OÙ LE TOURISME AVANCE, LA PAUVRETÉ RECULE**>> OMT.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages

- David Bailleul, Le service public local du tourisme, Éditions Lextenso, collectivités locales, 231 pages
- Dr. M. Vernières, Patrimoine et Développement Études Pluridisciplinaires, Karthala, (2011)
- Dominique Bayle et Marie-Sophie Humeau, VALORISER LE LE PATRIMOINE DE SA COMMUNE PAR LE TOURISME CULTUREL, Éditions du Moniteur 17, rue d'Uzès-75002 Paris, 197 pages.
- Denis DOHOU (sept. 1997), Passé, Présent et Futur des palais royaux d'Abomey, 167pages
- WOLE Soyinka, (1971) Le Lion et la Perle

### Mémoires

- Gilles Théophile YEKPON (Févr. 1995), LE PARTAGE DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL ET LES PERSPECTIVES DE PARTICIPATION DES STRUCTURES ÉDUCATIVES : Le Cas du Bénin
- Mélodie Lapostolle(2007), La culture comme outil de développement local : l'étude d'un projet culturel en milieu rural.
- Paul AKOGNI, (2011), DE LA CRÉATION DU PANTHÉON DES GRANDES FIGURES POLITIQUES DU BÉNIN
- Bertrand H. MEGBLETHO, (2011), Le musicien béninois face à l'économie du web 2.0: Création d'une webradio interactive pour la promotion des artistes auto produits.

### Articles

- Valéry PATIN et Jean-Marie VINCENT, Patrimoine culturel et Tourisme en France
- Thierry Joffroy(Mars 2012) , Patrimoine Culturel et Développement Local

## **Rapports**

- AIMF, Le Patrimoine Culturel des Villes Enjeu de Développement économique , promoteur du lien social
- Office de Tourisme d'Abomey, Le Tourisme à Abomey et Région des années 2005 à 2013
- PIFSAP(2012), PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIÉ DE LA FORÊT SACRÉE TCHRANDJA DE LA COMMUNE D'ABOMEY –CALAVI

EPA, Route de l'esclavage  
Projet de réhabilitation des sites de la route de l'esclavage à Ouidah et sô-ava (janvier-septembre.2010)

## **Études**

- PDC(Verdi), Abomey-Calavi, Quinquenat 2012- 2016
- PDT, de la Réserve Naturelle communautaire de la Vallée du Sitatunga

## **Textes de Lois et conventions**

- La loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin
- La loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin
- La loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin
- La loi n°2007-20 du 23 Août 2007 portant Protection du Patrimoine culturel et du Patrimoine Naturel à caractère culturel en République du Bénin.
- Contrat de marché N°103 MEF /MCAAT/DNCMD/FNDPT/CPMP/du 06-04-2012  
Objet : construction d'une jetée à la station touristique d'Abomey-calavi (phase II)
  - Travaux de réhabilitation de la station touristique de CALAVI (première phase)  
Marché N°16/MFE/

-Conventions UNESCO.

Sommet de Johannesburg(2002)

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

### **Ouvrages**

- David Bailleul, Le service public local du tourisme, Éditions Lextenso, collectivités locales, 231 pages
- Dr. M. Vernières, Patrimoine et Développement Études Pluridisciplinaires, Karthala, (2011)
- Dominique Bayle et Marie-Sophie Humeau, VALORISER LE LE PATRIMOINE DE SA COMMUNE PAR LE TOURISME CULTUREL, Éditions du Moniteur 17, rue d'Uzès- 75002 Paris, 197 pages.
- Denis DOHOU (sept. 1997), Passé, Présent et Futur des palais royaux d'Abomey, 167pages

### **Mémoires**

- Gilles Théophile YEKPON (Févr. 1995), LE PARTAGE DU PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL ET LES PERSPECTIVES DE PARTICIPATION DES STRUCTURES ÉDUCATIVES : Le Cas du Bénin
- Mélodie Lapostolle(2007), La culture comme outil de développement local : l'étude d'un projet culturel en milieu rural.
- Paul AKOGNI, (2011), DE LA CRÉATION DU PANTHÉON DES GRANDES FIGURES POLITIQUES DU BÉNIN
- Bertrand H. MEGBLETHO, (2011), Le musicien béninois face à l'économie du web 2.0: Création d'une webradio interactive pour la promotion des artistes auto produits.

### **Articles**

- Valéry PATIN et Jean-Marie VINCENT, Patrimoine culturel et Tourisme en France
- Thierry Joffroy (Mars 2012) , Patrimoine Culturel et Développement Local

### **Rapports**

- AIMF, Le Patrimoine Culturel des Villes Enjeu de Développement économique, promoteur du lien social
- Office de Tourisme d'Abomey, Le Tourisme à Abomey et Région des années 2005 à 2013
- PIFSAP(2012), PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIÉ DE LA FORÊT SACRÉE TCHRANDJA DE LA COMMUNE D'ABOMEY -CALAVI

## **Études**

- PDC(Verdi), Abomey-Calavi, Quinquenat 2012- 2016
- PDT, de la Réserve Naturelle communautaire de la Vallée du Sitatunga

## **Textes de Lois**

- La loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin
- La loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin
- La loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin
- La loi n°2007-20 du 23 Août 2007 portant Protection du Patrimoine culturel et du Patrimoine Naturel à caractère culturel en République du Bénin.

## **ANNEXES**

### **I-/ OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE CALAVI ETABLISSEMENT CHARGE DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE COMMUNAL**

#### **Titre I : Régime juridique et missions de l'Office**

##### Article 1 :

Sous le titre "Office du Tourisme", il est institué un établissement communal à autonomie financière conformément aux articles 63-67-82 – Loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin

Il est chargé de l'exploitation d'un service communal à caractère administratif et touristique.

##### Article 2 :

L'Office a pour mission :

- l'accueil et l'information des touristes ;
- la promotion et l'animation du territoire de la Commune
- la protection et la valorisation du patrimoine culturel et touristique de la Commune ;
- le développement touristique et la mise en valeur des zones d'aménagement touristique ;
- la participation à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local;
- la coordination des initiatives et des relations avec les institutions et les acteurs du tourisme local, national et international ;
- l'offre de services et de consultations dans le domaine du tourisme et de la culture auprès d'organismes publics et privés ;
- le développement des partenariats institutionnels, associatifs et touristiques au niveau communal et national;
- la réalisation de brochures et de produits touristiques divers pour renforcer le rayonnement touristique de la Commune ;
- l'organisation, la formation et le renforcement des capacités de tous les acteurs qui contribuent au développement touristique.

L'Office peut, dans le cadre de ses animations, organiser seul ou en partenariat, des expositions culturelles, artistiques, artisanales, des foires et salons professionnels pour accroître l'activité touristique de la Commune.

Article 3 :

L'Office du Tourisme d'Abomet-Calavi a son siège à Abomey-Calavi, .....

Il peut être modifié par délibération de son Conseil d'Exploitation.

Article 4 :

L'établissement dit "Office du Tourisme" est administré sous l'autorité du Maire et du Conseil Communal par un Conseil d'Exploitation, son Président et un Directeur

## **Titre II : Attributions du Conseil Communal du Maire**

Article 5 :

L'Office étant un établissement public à caractère administratif, conformément à la Loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin.

Le Conseil Communal est l'organe de contrôle de l'Office.

A cet effet :

- il décide de la création de l'Office et adopte les textes qui le régissent ;
- il approuve les budgets et les comptes financiers de l'Office ;
- il désigne les conseillers Communaux membres du Conseil d'Exploitation.

Article 6 :

Le Maire est le représentant légal et l'ordonnateur de l'Office. A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil Communal ;
- il présente au Conseil Communal, le budget et le compte financier de l'Office ;
- il recrute le directeur et le personnel de l'Office sur un appel à candidature (Mairie assistée par l'administration en charge du Tourisme et autres compétences identifiées par le Conseil Communal), prend toutes les mesures d'urgence et rend compte au Conseil d'Exploitation ;
- il peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature, au Directeur de l'Office.

## **Titre III : Conseil d'Exploitation**

Article 7 :

Le Conseil d'Exploitation est placé sous l'autorité du Maire et du Conseil Communal.

#### Article 8 : Désignation du Conseil d'Exploitation

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Communal. Ils sont relevés de leurs fonctions dans les mêmes formes.

#### Article 9 : Composition du Conseil d'exploitation

Le Conseil d'Exploitation est composé de onze (11) membres.

- Le Maire, membre de droit ;
- Quatre (04) Conseillers Communaux ;
- Un (01) représentant des réceptifs hôteliers ;
- Deux (02) représentants des détenteurs de sites touristiques (culturel et naturel) ;
- Un (01) représentant des opérateurs économiques ;
- Un (01) représentant des Guides de tourisme ;
- Un (01) représentant de l'Association des Artisans.

#### Article 10 :

Les membres doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

Les agents de la Commune ou de l'Office ne peuvent être membres du Conseil d'Exploitation.

Les membres du Conseil ne peuvent pas :

- Prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises ou fournisseurs de services de l'Office ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ou fournisseurs de services ;
- Assurer des prestations pour ces entreprises ou fournisseurs de services ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à l'Office.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat, soit par le Conseil d'Exploitation ou sur proposition du Maire.

#### Article 11 : Durée du mandat

Les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés pour une période qui n'excède pas la limite de durée du mandat communal.

En cas de démission ou de décès, il est procédé au remplacement du membre démissionnaire ou décédé.

Le nouveau membre exerce son mandat jusqu'au renouvellement du Conseil Communal.

#### Article 12 : Gratuité des fonctions

Les fonctions de membres du Conseil d'Exploitation sont gratuites. Toutefois les frais de déplacement et autres dépenses justifiées occasionnées par des missions extérieures peuvent être remboursées.

#### Article 13 : Fonctionnement du Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation se réunit tous les trois (03) mois, sur convocation de son président.

Il peut également être réuni par son Président chaque fois que cela est utile ou sur demande de la majorité des membres.

Toute convocation doit être écrite, signée par le Président et adressée trois (03) jours francs avant la date de réunion.

En cas d'urgence, ce délai est abrégé par le Président.

#### Article 14 :

Le Conseil ne peut délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice assiste à la séance.

Si, après deux (02) convocations successives, le Conseil ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération est valable quelque soit le nombre des membres présents.

#### Article 15 :

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

#### Article 16 : Attributions et Fonctionnement du Conseil d'Exploitation

Le Conseil d'Exploitation dispose des attributions suivantes:

- il élit un Président et deux (02) Vice - Présidents, au scrutin secret, à majorité absolue ;
- il administre l'Office sous l'autorité du Maire et du Conseil Communal ;
- il constitue l'instance de travail et de réflexion sur toutes les questions liées au tourisme dans la Commune. A cet effet, il prépare toutes les décisions du Conseil Communal à vocation touristique ;
- il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Office et pour la désignation de la personne chargée du remplacement du Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Article 17 :

Le Président et le premier Vice Président doivent être membres du Conseil Communal et le 2e Vice Président choisi parmi les membres extérieurs.

Ils sont élus et rééligibles pour une période ne pouvant excéder la limite de la durée du Conseil Communal.

Article 18 : Attribution du Directeur de l'Office

Le Directeur assure le fonctionnement des services de l'Office.

- il prépare le budget et le rapport moral/d'activités ;
- il assiste aux séances du Conseil d'Exploitation avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion ;
- il peut, sous la responsabilité du Maire, recevoir en toute matière intéressant le fonctionnement de l'Office, délégation de signature de celui-ci ;
- il est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Maire.

Article 19:

Le Directeur de l'Office ne peut pas être un Conseiller Communal.

Article 20 :

La rémunération du Directeur est fixée par le Conseil Communal, sur proposition du Maire.

Article 21 :

Le Directeur est assisté par le Comptable de la Commune en qualité de comptable principal.

#### **Titre IV – Régime financier de l'établissement**

Article 22 :

Les règles applicables sont celles de la comptabilité publique de la République du Bénin.

Article 23 : Ressources

Les ressources de l'Office proviennent :

- des subventions communales, publiques et autres ;

- des souscriptions particulières ;
- des prestations et produits ;
- des dons et legs ;
- de la taxe de nuitée (ou de séjour) si elle est perçue dans la Commune ou à la fraction de Commune ;
- des recettes provenant de la gestion d'installations touristiques.

#### Article 24 : Budget de l'Office

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Office font l'objet d'un budget annexe du budget de la Commune.

Ce budget est préparé par le Directeur, soumis pour avis au Conseil d'Exploitation, présenté par le Maire et voté en Conseil Communal.

Il est réglé comme le budget de la Commune et en même temps que celui-ci. Il ne peut être modifié que dans les mêmes formes.

#### Article 25 : Prestations et produits

Les tarifications des prestations et des produits fournis par l'Office sont proposés par le Directeur et soumis au Conseil Communal après avis du Conseil d'Exploitation.

#### Article 26 :

En fin d'exercice, l'ordonnateur et le comptable établissent respectivement le compte administratif et le compte de gestion (articles 49 et 50 de la Loi 98-007 du 15 Janvier 1999).

Le Maire soumet les comptes pour avis au Conseil d'Exploitation, puis au Conseil Municipal.

### **Titre IV : Fin d'activités**

Article 27 : L'exploitation de l'Office prend fin en vertu d'une délibération du Conseil Communal, votée à une majorité des trois quart (3/4) des Conseillers Communaux.

#### Article 28 :

La délibération du Conseil Communal décidant de mettre fin à l'exploitation de l'Office détermine la date qui clôture définitivement les activités de l'Office.

Les comptes sont arrêtés à cette date.

## **II-/ REGLEMENT GENERAL DE L'OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE CALAVI**

### **A) Attributions de l'Office**

Article 1 :

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel et touristique de la Commune de Calavi, il a été créé un établissement communal doté de l'autonomie financière, dénommé "Office du Tourisme".

Article 2 :

Il est chargé de l'exploitation, de la gestion et de la promotion des activités touristiques sur le territoire de la Commune.

Article 3 :

Les attributions de l'Office sont :

- l'accueil et l'information des touristes ;
- la protection et la valorisation du patrimoine culturel, historique et touristique de la Commune ;
- l'offre de services et de consultations dans le domaine du tourisme et de la culture ;
- l'organisation et le renforcement des capacités de tous les acteurs qui contribuent au développement économique et touristique ;
- le développement de partenariats avec les institutions, les associations et les différents acteurs du tourisme au niveau local, sous-régional, national et international ;
- la réalisation de brochures et de produits touristiques divers pour renforcer le rayonnement touristique et culturel de la Commune.

Dans le cadre de ses animations, il peut organiser des expositions diverses et des foires.

### **B) Gestion de l'Office**

Article 4 :

L'Office est administré, sous l'autorité du Maire et du Conseil Communal par :

- un Conseil d'exploitation ;
- un Directeur.

Article 5 :

Le Maire est le représentant légal et l'ordonnateur de l'Office. Il est le Président du Conseil d'Exploitation.

Il nomme le Directeur et le personnel de l'Office.

### **C) Attributions du Directeur**

Article 6 :

Le Directeur assure le fonctionnement des services de l'Office.

Il prépare le budget et le rapport d'activités.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Maire.

Il effectue les écritures et rédige les chèques.

Seuls le Président/Maire et le comptable peuvent signer les chèques et les ordres de paiement.

Article 7 :

L'intégralité du courrier est enregistrée et traitée par le Directeur et soumise à l'appréciation du Président/Maire pour les suites à donner.

Article 8 :

La rémunération du Directeur et du personnel de l'Office est fixée par le Conseil Communal, sur proposition du Maire.

Article 9 :

Le Directeur est assisté par le Comptable de la Commune en qualité de comptable principal et d'un comptable de l'Office pour gérer les opérations courantes.

Le budget de l'Office est préparé par le Directeur, soumis pour avis au Conseil d'Exploitation et présenté par le Maire et voté par le Conseil Communal.

En fin d'exercice l'Ordonnateur/Maire soumet les comptes pour avis au Conseil d'Exploitation, puis au Conseil Communal.

### **D) Personnel de l'Office**

Article 10 :

Le personnel de l'Office comprend :

- Un Technicien de tourisme et de marketing chargé :

- des relations extérieures et des partenariats ;
- de la communication et des relations avec les médias ;
- de la promotion et de la vente de produits touristiques ;
- des relations avec les réceptifs hôteliers et les tours opérateurs.
- Un Technicien chargé de la gestion :
  - la gestion administrative et du courrier;
  - l'accueil du public ;
  - du tourisme information et la mise à jour du site Web et des réservations ;
  - de l'organisation, la gestion du fichier des détenteurs de sites et de biens culturels.
- Un Gestionnaire du patrimoine – animateur chargé :
  - de l'organisation des visites (touristes, scolaires, chercheurs .....);
  - des relations avec les guides agréés et la formation des acteurs du développement touristique ;
  - la création et le management des circuits de visites ;
  - la réalisation d'expositions diverses et de foires ;
  - un comptable chargé de la gestion financière courante de l'Office ;
  - deux agents d'appui chargés de l'entretien et de la sécurité.

Article 11 :

La Mairie peut mettre à la disposition de l'Office des agents de la Commune.

Article 12 :

Les Techniciens de l'Office travaillent en collaboration étroite avec une équipe de guides agréés, autonomes, organisés en association professionnelle et bénéficiant d'un renforcement de capacités continu.

Les guides ne sont ni des agents salariés, ni conventionnés de l'Office. Ils sont rétribués à la prestation sur la base d'une entente avec l'Office.

Article 13 :

Chaque agent contractuel bénéficie d'un contrat de travail écrit qui précise les obligations et les avantages qui lui sont accordés, selon sa catégorie.

Article 14 :

Les congés annuels accordés aux agents contractuels ou communaux doivent être pris en dehors des périodes d'accroissement des activités de l'Office.

Les dates des congés sont définies d'un commun accord entre le salarié et l'employeur.

Article 15 :

Les heures d'ouverture de l'Office du Tourisme au public sont :

- de 9 heures à 12 heures 30 et de 15 heures à 19 heures du Mardi au Vendredi ;
- de 9 heures 30 à 13 heures le Samedi.

Article 16 :

Les absences pour maladies et les déplacements professionnels sont réglementés par la Convention Collective .....

Article 17 :

Le Président/Maire et les membres du Conseil d'Exploitation sont remboursés de leurs frais réels sur justificatifs pour les missions extérieures.

Tous les frais doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse et être justifiés.

Article 18 :

Les contractuels de l'Office sont rétribués par chèque, émis tous les mois par le Comptable de la Commune et déposé auprès du Directeur.

## **E) Organisation et Fonctionnement de l'Office**

Article 19 : Organisation de l'Office

L'Office du Tourisme de la Commune de Calavi, fonctionnera au début comme un établissement doté d'un budget annexe et chargé de l'exploitation d'un service communal.

Ultérieurement, lorsqu'il aura atteint sa vitesse de croisière maîtrisé ses activités et ses prestations et consolidé son financement, il pourra évoluer vers une autre forme d'organisation juridique.

- il est dirigé par un directeur, nommé par le Mairie et le Conseil Communal (rf article 18 – Statuts de l'Office) assisté du Comptable de la Mairie en qualité de comptable principal et du comptable de l'Office chargé de la gestion financière courante.

Au démarrage l'Office fonctionnera sur la base d'une équipe de professionnels pour répondre avec plus de facilité et déficiences à une demande dynamique, en constante évolution.

- une équipe polyvalente de trois techniciens
  - un technicien de tourisme chargé du marketing et chargé de la communication et de la promotion des produits touristiques auprès des agences de voyages et Tours opérateurs ;
  - un technicien en gestion informatique chargé de la mise à jour et à la gestion du site WEB de l'Office et du dispositif de réservation, et de l'ensemble des sites et biens culturels et naturels et du coursier courant;
  - un gestionnaire du patrimoine – animateur chargé de la mise en valeur des circuits touristiques, du renforcement des capacités des acteurs et de l'organisation des expositions, foires, festivals.....
- Le personnel d'appui comprend :
  - deux agents d'entretien et de maintenance ;
  - éventuellement une ou deux hôtesses d'accueil rémunérées à la prestation, selon le volume des activités et pendant les périodes de haute saison touristique.
- les guides professionnels agréés par l'Office, après une formation et une évaluation des compétences, collaborent aux activités (visites guidées, circuits au niveau des terroirs villageois, animations diverses, assistance culturelle ....) sur la base d'une programmation mensuelle clairement définie en fonction des prestations souhaitées par la clientèle.

## TABLE DES MATIERES

Remerciements	I
Dédicace	li
Résumé	lii
Abstract	lv
Liste Des Acronymes Et Abréviations Utilisés	V
Liste Des Illustrations	Vi
Liste Des Tableaux	Vii
Introduction	1
Chapitre I : Identification Du Problème Et Contexte De L'étude	3
1.1. Description, Justification Et Importance Du Projet	3
1-2. Le Tourisme: Un Atout Pour Le Patrimoine	3
1.3. Hypothèses De Recherche	4
1-4. Présentation, Analyse Et Synthèse Des Données De Terrain	5
1.4.1. Présentation De La Commune D'abomey-Calavi	6
1.4.2. Etat Des Lieux Du Patrimoine Culturel D'abomey-Calavi	10
1.4.2.1 La Vallée De Sitatunga	10
1.4.2.2 L'embarcadère Ou Station Touristique D'abomey-Calavi	12
1.4.2.3. Le Patrimoine Architectural Colonial Et Afro-Brésilien D'abomey-Calavi	15
1.4.2.4 Les Forêts Sacrées	20
Chapitre Ii: La Revue Bibliographique	24
2.1. Clarification Conceptuelle	24
2.1.1. Le Patrimoine	24
2.1.2. La Culture	24
2-1.3. Patrimoine Culturel : Sémantique	26
2-1.4. Le Tourisme: Sens Et Différentes Formes	28
2.2. La Théorie De La Mise En Tourisme Du Patrimoine Culturel	29
2.2.1. L'office Du Tourisme	29
2.2.2. Mise En Tourisme Du Patrimoine Culturel De La Commune D'abomey-Calavi : Clarification Du Concept	30
2.2.3. Les Différentes Etapes De Mise En Tourisme Du Patrimoine Culturel	31
Chapitre Iii: Demarches Methodologiques	35
3.1. Les Outils De Prospection : Entretiens	35
3.2. Les Visites De Terrain	37
3.3. Les Outils Bibliographiques	39
3.4. Les Acquis Du Stage	40
3.5. Les Difficultés Rencontrées	41
Chapitre Iv: Projet De Creation De L'office Du Tourisme D'abomey-Calavi: Ota-C	42
4.1. Description Du Projet	42
4.1.1 Titre Du Projet : Création Et Mise En Services De L'office De Tourisme D'abomey-Calavi (Ota-C)	42

4.1.2. Contexte Et Justifications	42
4.1.3. Objectifs	44
4.1.4. Résultats Attendus	45
4.2. Activités Et Plan De Mise En Œuvre	46
4.2.1. Création Juridique De L'office	46
4.2.2. Actions De Promotion	47
4.3. Financement Du Projet	57
4.3.1. Budget D'équipement De L'office Du Tourisme	57
4.3.2. Budget Annuel De Fonctionnement De L'office Du Tourisme	58
3.5.3 – Budget Annuel D'activités De L'office Du Tourisme (En F Cfa)	59
Conclusion	61